



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DÉPARTEMENT

(SÉANCE PLÉNIÈRE – TOME II)

Réunion plénière du Conseil départemental de la Dordogne

Lundi 27 septembre 2021



DÉLIBÉRATION

N° 21-244

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière du 27 septembre 2021

Lundi 27 septembre 2021 (matin)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
AUZOU	Jacques
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAÏLLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florence
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CIPIERRE	Thierry
DEFOULNY	Christel
DELMARÈS	Frédéric
DELTEIL	Pascal
DOBBELS	Stéphane
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Marie-Laure
FAURE	Claudine
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle
LABARTHE	Cécile
LAFAYE	Raphaëlle
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAGOUBIE	Fabienne
LAJUGIE	Michel
LAMONERIE	Bruno
MAGNE	Jean-Michel
MARSAT	Marie-Lise
MASO	Paul
MERILLOU	Serge
MOSSION	Laurent
OLLIVIER	Alain
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît
TEILLAC	Christian
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

CHEVALLIER	Sylvie
NEVERS	Juliette

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu à la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.

Elle est ouverte à 9H50 et levée à 13H00.

(Les travaux en commission ont été organisés de 10H00 à 10H50)

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Mme Sylvie CHEVALLIER a donné pouvoir à M. BETAILLE (délibérations n° 245 à 249).

Mme Juliette NEVERS a donné pouvoir à M. BOURDEAU (délibérations n° 245 à 249).

Liste des rapports présentés :

N° du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.			
247	Personnel départemental	Mme BEZAC-GONTHIER	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ POUR : 36 - Groupes « Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés », « Communiste, Citoyen, Ecologiste » et non-inscrits. ABSTENTION : 14 - Groupes « Renouveau Dordogne » et « Les Républicains, Divers Droite et Apparentés ». Prise de parole : M. CIPIERRE, M. MAGNE, M. PEIRO, M. BECRET (DGS), M. BOUSQUET, Mme CAPPELLE, M. TEILLAC, Mme BOURRA, M. MOSSION, M. AUZOU
6^{ème} Commission : Jeunesse – Education – Culture - Sports.			
249	Étude de programmation d'un Centre départemental de natation à SARLAT-LA-CANEDA. Modification de la délibération du Conseil départemental n° 21-208 du 28 avril 2021	Mme BOUCAUD	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ POUR : 36 - Groupes « Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés », « Communiste, Citoyen, Ecologiste » et non-inscrits. CONTRE : 6 - Groupe « Renouveau Dordogne » ABSTENTION : 8 - Groupe « Les Républicains, Divers Droite et Apparentés ». Prise de parole : M. CIPIERRE, M. MOSSION, M. SECRESTAT, M. PEIRO, Mme BOUCAUD, M. AUZOU
5^{ème} Commission : Infrastructures - Transports - Logement - Développement numérique.			
248	Exonération temporaire de la redevance pour occupation du Domaine Public routier départemental par le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)	Mme CHABREYROU	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.			
245	Rapport d'activités des services départementaux au cours de l'année 2020	M. LAMONERIE PowerPoint : Présentation par Mme DE MARCO Directrice Adjointe de la Solidarité et de la Prévention et Mme GAUZAN, Directrice du Pôle Aide Sociale à l'Enfance	PREND ACTE Prise de parole : M. PEIRO, M. SECRESTAT, Mme BOURRA, M. AUZOU, M. CHABREYROU, Mme CAPPELLE, M. TEILLAC, Mme VOLPATO, M. RANOUX, Mme BOUCAUD, M. BOURDEAU, M. ROUSSEAU.
246	Rapport d'activités des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2020	M. PEIRO	PREND ACTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière du 27 septembre 2021

Lundi 27 septembre 2021 (après-midi)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAÏLLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florence
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CIPIERRE	Thierry
DEFOULNY	Christel
DELTEIL	Pascal
DOBBELS	Stéphane
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Marie-Laure
FAURE	Claudine
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle
LABARTHE	Cécile
LAFAYE	Raphaëlle
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAGOUBIE	Fabienne
LAJUGIE	Michel
LAMONERIE	Bruno
MAGNE	Jean-Michel
MARSAT	Marie-Lise
MASO	Paul
MERILLOU	Serge
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
OLLIVIER	Alain
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît
TEILLAC	Christian
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CHEVALLIER	Sylvie
DELMARÈS	Frédéric

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu à la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle est ouverte à 14H30 et levée à 17H30.

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Mme Sylvie CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jérôme BETAÏLLE (délibération n° 21-144).

M. Frédéric DELMARES a donné pouvoir à Mme Cécile LABARTHE (délibération n° 21-144)

Liste des rapports présentés :

N° du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.			
244	Rapport d'activité des Services de l'État au cours de l'année 2020	M. le Préfet	PREND ACTE <u>Prise de parole :</u> M. PEIRO, Mme BOUCAUD (Pass Sport), M. LAMONERIE (dysfonctionnement des envois des documents électoraux), Mme LAFON-GAUTHIER (violences intrafamiliales), M. BOUSQUET (vaccination, pass sanitaire, dispositif DGE, chantier Beynac), M. PEIRO, M. CIPIERRE (chantier Beynac), Mme LAGOUBIE (dépistage du cancer en Périgord), Mme NEVERS (bilan délégation de type 3 des aides à la pierre, production de logements sociaux), M. TEILLAC (recrutement et rémunération des AESH), M. RANOUX (encadrement du service national universel), Mme MARSAT (situation de la MDPH), Mme BEZAC-GONTHIER (installation des professionnels de santé - zone d'intervention prioritaire), M. BOUSQUET (même problématique pour les dentistes - zones sous dotées) M. LAJUGIE (préservation de la forêt – gratuité du défrichement sur territoire limitrophe), Mme ANGLARD (droit à l'image pour la Grotte de Cussac), Mme BOURRA (zone de revitalisation rurale), M. BETAÏLLE (délivrance des permis de construire), Mme GAUTHIER (fermeture des trésoreries publiques), Mme BOUCAUD, M. DELTEIL, M. BOURDEAU (gestion de l'eau – réserves collinaires), M. BAZINET (tuberculose bovine), M. ROUSSEAU (aide à domicile)

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 21-244 du 27 septembre 2021
Rapport d'activité des Services de l'Etat au cours de l'année 2020.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 septembre 2021

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CÉLÉRIER

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CÉLÉRIER, Véronique CHABREYROU, Olivier CHABREYROU, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Marie-Laure FAURE, Claudine FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Jérôme BETAILLE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE
-------------------	-----------	-----------------	-------------------	-----------	-----------------

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Jacques AUZOU

RAPPORTEUR : M. le Préfet

PREND ACTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 21-244 du 27 septembre 2021

Rapport d'activité des Services de l'Etat au cours de l'année 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

Engagement Solidarité Avenir





Madame, Monsieur,

Alors que notre pays traverse une crise sanitaire d'une ampleur inédite, les agents de l'Etat œuvrent sans relâche pour protéger nos concitoyens et préparer la sortie de crise. Ce rapport ambitionne de dresser le bilan de l'action remarquable menée en 2020 par les agents de l'Etat sur l'ensemble du spectre des politiques publiques, au bénéfice des Périgourdines et des Périgourdiens.

Face à la COVID-19, nous n'avons eu de cesse, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire, d'adapter notre cadre de vie à la crise sanitaire pour freiner au maximum la propagation du virus. Face à vos interrogations, mes services ont veillé à maintenir une écoute constante. Adoptant une posture offensive, l'Etat a encouragé toutes les initiatives visant à combattre la crise sanitaire : stratégie de dépistage, de traçage et d'isolement, constitution d'un stock d'équipements de protection individuelle et préparation de la campagne de vaccination, qui se déploie aujourd'hui dans notre département et constitue la garantie d'un retour prochain à une vie plus normale.

Face à la crise, les pouvoirs publics ont plus que jamais veillé à soutenir l'emploi et l'économie tout en garantissant la cohésion sociale. En Dordogne, près de 150 millions d'euros ont été déployés au titre de l'activité partielle et du fonds de solidarité. Garant de la cohésion sociale, l'Etat a accompagné chacune et chacun vers l'emploi, notamment avec le dispositif « Un jeune une solution » qui cible les 16-25 ans, durement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise. 2.000 jeunes Périgourdiens ont bénéficié de ce plan, sous diverses formes : aides à l'apprentissage, à la professionnalisation et à l'embauche.

Promouvant un aménagement équilibré et durable du territoire, l'Etat renforce l'accessibilité des services publics, comme en témoigne la labellisation au cours de l'année passée de 13 espaces France Services. L'Etat a également poursuivi et renforcé son action au service de la transition écologique de notre territoire, tant en termes de financement que d'accompagnement des projets.

Grâce à l'engagement des services de l'Etat, des collectivités territoriales et de nos concitoyens, l'année 2020 a également donné toute sa part à la libre expression démocratique, avec le renouvellement général des conseils municipaux, organisé selon un protocole sanitaire spécifique. Les communes à la gouvernance ainsi renouvelée, ont pu compter sur l'accompagnement et le soutien de l'Etat, y compris sur le plan financier, avec plusieurs dizaines de millions d'euros de subventions d'investissement versées par l'Etat au titre notamment de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), des aides de l'agence de l'eau ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dont l'enveloppe a doublé.

Dans ce contexte exigeant de la crise sanitaire, je tiens enfin à remercier les forces de police et de gendarmerie pour le travail réalisé, notamment pour faire respecter la limitation des déplacements. Alors que la Dordogne reste un des dix départements les plus sûrs de France, je souligne la nouvelle baisse historique de la mortalité routière, avec 19 tués, soit -21% par rapport à 2019.

Face aux difficultés que notre pays traverse, je rends hommage à l'ensemble des agents de l'Etat, qui ont soigné, protégé et accompagné nos concitoyens. Je fais le vœu que leur détermination et leurs efforts nous permettront de retrouver progressivement en cette année une vie plus sereine et conviviale.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT

8



GESTION DE LA CRISE
SANITAIRE (COVID-19)

11



SOUTENIR L'EMPLOI
ET L'ÉCONOMIE

20



RENFORCER LA COHÉSION
SOCIALE ET RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS

33



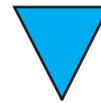
PROMOUVOIR
L'AMÉNAGEMENT
DURABLE ET ÉQUILIBRÉ
DU TERRITOIRE

42



ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

47



ASSURER LA SÉCURITÉ
DE TOUS

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)	8
SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE	
A – LES ACTIONS POUR UN ACCÈS ET UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES	11
B – L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	14
C – L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	16
D – LES RÉFORMES FISCALES	18
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS	
A – LE LOGEMENT	20
B – L'HABITAT ET LA RÉNOVATION URBAINE	21
C – LA POLITIQUE DE LA VILLE	22
D – L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS ETRANGERS	24
E – L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	25
F – L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT	26
G – LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ	30
PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	
A – LA MOBILISATION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	33
B – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE	33
C – L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIERE	36
D – L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC ET LE SOUTIEN A LA RURALITÉ	37
E – LE DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE	39
F – LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS	40
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	
A – LE SOUTIEN FINANCIER AUX TERRITOIRES	42
B – LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES	43
C – LA MODERNISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS	45
ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS	
A – LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	47
B – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	48
C – LA LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE ET LA RADICALISATION	49
D – LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA PROTECTION ANIMALE	50
E – LA GESTION DES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET ACCIDENTELS	52

La mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat



Enfin, une cellule d'information du public a été mise en place du 17 mars au 31 décembre 2020, et a traité près de 5 000 appels téléphoniques, soit une moyenne de 25 appels par jour ouvré.



Une activité réglementaire intense pour s'adapter aux évolutions de la situation sanitaire

Face à l'évolution rapide de la situation sanitaire, de nombreux arrêtés préfectoraux ont été pris pour protéger la population face à la circulation du virus, mais également pour accompagner la continuité des activités économiques et sociales pendant les confinements.

Près de 150 arrêtés d'obligation de port du masque ont ainsi été pris par le préfet de la Dordogne, et plusieurs autres pour réquisitionner des personnels de santé.

Enfin, 80 arrêtés d'autorisation dérogatoire d'ouverture de marchés de plein air ont été pris afin de permettre aux Périgourdines et aux Périgourdiens de se nourrir et aux activités agricoles d'écouler leur production.

En mai 2020, pendant la période de déconfinement, une dizaine d'arrêtés autorisant l'ouverture de sites (Les Eyzies, Monpazier, Bergerac, Mescoulès, ...) ou la reprise d'activités de tourisme fluvial (canoës, gabarres) ont été pris.

Enfin, d'autres arrêtés préfectoraux ont visé à adapter certaines activités essentielles aux contraintes sanitaires. À titre d'exemple, un arrêté a fixé en novembre 2020 la liste des centres et relais routiers du département autorisés à assurer un service de restauration.

La stratégie de dépistage, de traçage et d'isolement



Dans le cadre de la crise sanitaire, la stratégie de dépistage s'est appuyée sur le déploiement de près de 18 sites fixes et mobiles de prélèvements de dépistage par RT-PCR, déployés par les laboratoires d'analyse médicale

L'année 2020 a été consacrée, dans sa quasi-totalité, à la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Depuis le premier confinement, qui a débuté le mardi 17 mars 2020, la mobilisation des services de l'Etat a été continue.

Les services de l'Etat dans le département ont activé dès le premier confinement leur plan de continuité d'activité (PCA), en exécutant en présentiel les missions essentielles à la continuité de la vie de la Nation. Pour les missions pouvant être réalisées à distance, le télétravail est devenu la règle pour les fonctionnaires de l'Etat.

Une information renforcée des élus, des acteurs économiques et sociaux et de la population face à la crise sanitaire

Dès le premier confinement, le préfet a institué une réunion hebdomadaire réunissant, en audio ou visioconférence, les principaux élus ainsi que les acteurs sociaux et économiques du département pour les informer de l'évolution de la situation sanitaire.

Une lettre d'information à destination des maires de la Dordogne a complété, à partir du 27 mars 2020, ce dispositif pour mieux informer les élus des évolutions de la crise sanitaire, et, au-delà, de l'actualité des politiques publiques.

Une boîte aux lettres électronique intitulée « pref-covid19@dordogne.gouv.fr » a également été mise en place pour traiter les nombreuses interrogations et questions de la population face à l'évolution rapide du cadre réglementaire.

3 000 sollicitations ont pu être traitées, portant sur des questions diverses (autorisations de sortie et d'activité, protocole sanitaire applicable aux établissements recevant du public ou aux manifestations publiques, etc...).

et les centres hospitaliers.

Cette stratégie a été enrichie à partir du mois de mai par des opérations « d'aller vers ».

Dix opérations « estivales » de dépistage ont été réalisées sur des communes présentant une forte fréquentation touristique (Issigeac, Bergerac, Brantôme, Montignac-Lascaux, Ribérac, Sarlat). Elles ont permis de dépister 3 109 personnes et de détecter une vingtaine de cas positifs. Ces opérations de grande ampleur ont mobilisé de nombreux acteurs du territoire : protection civile, SDIS, MSA, Conseil départemental, animateurs de santé publique, coordinateurs de CLS, CPAM, ARS.

La stratégie de dépistage a été complétée à partir du mois de novembre 2020 par le déploiement par l'Etat de tests antigéniques, en lien avec les professionnels de santé et la CPAM, notamment au sein des structures recevant des publics sensibles et/ou précaires.

Au total, près de 16 000 tests ont été réalisés en 2020, dont près de 10 000 l'ont été par les centres hospitaliers du département, et 6 000 par les professionnels de santé.



La stratégie de dépistage a été rapidement complétée par une stratégie de traçage et d'isolement afin de casser les chaînes de transmission du virus pour mieux freiner sa circulation. Le partenariat entre l'Etat, la CPAM, les collectivités, les entreprises et les associations ont permis d'assurer un dépistage, un traçage et un isolement dans des délais inférieurs à 48 h.

La déprogrammation dans les établissements sanitaires publics et privés

Pour faire face à tout risque de tension hospitalière trop sévère en Dordogne, notamment concernant les services de réanimation, la DD ARS a mis au point un plan à cinq niveaux de déprogrammation de l'activité non essentielle afin d'assurer la prise en charge des patients atteints de la COVID-19.

Sur l'ensemble de l'année, la déprogrammation

n'a jamais dépassé 30 % d'activité.

Afin de répondre à l'impératif de solidarité nationale, 4 patients d'Ile-de-France ont été accueillis en Dordogne.

Les patients atteints de la COVID-19 ont pu bénéficier de la mise en place par les établissements sanitaires et médico-sociaux d'une cellule départementale de crise afin de gérer en fluidité le parcours de soin des patients, et faciliter les transitions, par exemple entre les centres hospitaliers et les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR).

La constitution d'un stock d'équipements de protection individuelle (EPI)

Près de 22 entreprises, collectivités et institutions ont fait don d'équipements de protection individuelle à l'ARS, la préfecture et au groupement hospitalier de territoire (GHT), au bénéfice des professionnels de santé. La préfecture et la DD ARS ont assuré la gestion de ce stock d'EPI.



Distribution de masques aux assistantes maternelles de Bergerac par Mme la Sous-Préfète

Grâce à cette mobilisation, un stock de près de 7,6 millions de masques chirurgicaux, 940 000 masques FFP2, 860 000 gants, 97 000 tabliers, 1 150 blouses, et 1 000 lunettes a pu être redistribué au bénéfice des professionnels de santé de la Dordogne.

Le renforcement du partenariat médico-social, sanitaire et libéral face à la crise

Face à la circulation du virus dans certains établissements de santé, un partenariat a été mis en place entre les structures sanitaires privées et publiques mais également avec les

écoles d'aide-soignants (IFAS) et d'infirmiers (IFSI) pour venir renforcer les équipes des EHPAD et des FAM confrontés à des situations de foyer épidémique ou de tension importante en ressources humaines.

Les structures médico-sociales ont en outre pu bénéficier d'interventions régulières de la part de l'épidémiologiste du centre hospitalier de Périgueux et des infirmières hygiénistes pour prévenir toute situation de foyer épidémique.

Une adaptation des recommandations en matière de santé environnementale face à la crise sanitaire

En matière de qualité de l'air intérieur, la DD ARS a transmis aux établissements des recommandations en matière d'aération, de ventilation et de climatisation en période d'épidémie COVID-19, en appui aux établissements, pour limiter les risques de contamination en milieu fermé.

En matière de petite enfance, de manière similaire, des recommandations sur le nettoyage et la désinfection des crèches et sur l'hygiène des jouets dans ce contexte pandémique ont été transmises aux principaux interlocuteurs de la petite enfance.

Un séminaire numérique dédié aux assistantes maternelles a été organisé en lien avec la Mutualité française le 11 juin 2020.

Le contrôle des eaux a également été revu en collaboration avec le Laboratoire départemental d'analyses et de recherche de Dordogne (LDAR 24).

A – LES ACTIONS POUR UN ACCES ET UN RETOUR A L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES

Les contrats aidés

Les parcours emploi compétences (PEC)



Destinés au secteur non marchand, les parcours emploi compétences permettent de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables dans un autre environnement grâce à une formation et un accompagnement personnalisé tout au long du parcours. En 2020, les objectifs initialement programmés ont été revus à la hausse afin de prendre en compte une nouvelle mesure, le PEC « Jeunes », issue du plan « 1 jeune, 1 solution » :

- PEC « Jeunes »

(taux de prise en charge à 65 %) :

La Dordogne a réalisé **91 PEC « Jeunes »** pour un objectif de 68 (**133,9 %**). Parmi les bénéficiaires, 69,8 % sont des femmes, 45 % des demandeurs d'emploi de longue durée et 4 % des personnes reconnues travailleurs handicapés.

- PEC hors « Jeunes »

(taux de prise en charge à 45 %) :

766 PEC ont été réalisés pour un objectif de 695 (**110,2 %**). Parmi les bénéficiaires, 71,8 % sont des femmes, 67,1 % des demandeurs d'emploi de longue durée, 19,6 % des personnes reconnues travailleurs handicapés et 37,1 % des personnes de plus de 50 ans.

Les emplois francs

Depuis 2018, ce dispositif vise à lutter contre les discriminations à l'embauche et favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Une aide financière est versée à tout employeur privé, pour le recrutement en CDI ou en CDD d'au moins 6

mois, d'un demandeur d'emploi ou d'un jeune suivi par une mission locale résidant dans un QPV.

Cette mesure a été renforcée par la création des « **emplois francs +** » dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ». La prime à l'embauche versée à l'employeur est revalorisée lorsqu'il recrute un jeune de moins de 26 ans.

En 2020, la Dordogne a réalisé **30 emplois francs** pour un objectif de 24 (**125 %**).

LES EMPLOIS FRANCS



LA PRIME

Une aide à l'employeur qui embauche en CDD ou en CDI tout demandeur d'emploi résidant en quartier prioritaire

MONTANT DE L'AIDE	
CDD 6 mois et plus	→ 2 500 € PAR AN PENDANT 2 ANS
CDI	→ 5 000 € PAR AN PENDANT 3 ANS

MONTANTS PRORATISÉS AU TEMPS DE TRAVAIL (TEMPS PARTIELS) ET À LA DURÉE DU CONTRAT

@Min_Territoires | @Minist_Travail

L'insertion par l'activité économique

En 2020, **32 structures** constituaient le dispositif IAE périgourdin (4 associations intermédiaires, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion, 10 entreprises d'insertion, 16 ateliers et chantiers d'insertion).

Elles occupent l'équivalent de 140 ETP salariés permanents (gestion des structures) et ont accompagné **1 573 personnes en insertion** (chiffre en baisse par rapport à 2019 en raison de la fermeture des structures durant les confinements).

L'Etat les a soutenues à hauteur de **6,674 M€** d'aides, dont 642 480 € du Fond de développement pour les mesures d'urgence Covid-19 et 680 500 € de soutien pour le développement des structures.

L'IAE départementale se développe. En 2020, 4 structures de type entreprise d'insertion ont été créées en Dordogne. De nouveaux

projets de développement sont en cours et les prévisions de postes d'insertion sont en très nette augmentation.

Le parrainage

Le parrainage vise à faciliter l'accès et/ou le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles (professionnels en activité ou retraités).

En 2020, tant les acteurs historiques du parrainage, l'entreprise d'insertion La Tresse et la Mission locale du Ribérais-Vallée de l'Isle, qu'un nouveau partenaire, l'association d'insertion RICOCHET(S) de Neuvic, se sont investis dans ce dispositif qui a permis l'accompagnement de **22 filleuls**.

Néanmoins, les structures ont fortement pâti de la crise sanitaire (accompagnements filleuls/parrains très fortement contrariés, voire empêchés, durant l'année).

L'insertion des travailleurs en situation de handicap

L'Organisme de Placement Spécialisé (OPS) Cap emploi

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



En partenariat avec Pôle emploi, l'AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), Cap emploi assure l'accompagnement et le placement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail. A ce titre, il a bénéficié en 2020 d'un financement à hauteur de **1 051 970 €**.

Cap emploi a prescrit **95 PEC** pour des demandeurs d'emploi handicapés (pour un objectif de 90).

Fin novembre 2020, Pôle emploi avait orienté **571 personnes** vers Cap emploi.

Afin de développer une acculturation et une montée en compétences réciproques au bénéfice des travailleurs en situation de handicap tout en fluidifiant leur insertion professionnelle, plusieurs actions ont été mises en place parmi lesquelles :

- Des permanences d'agents de Cap emploi au sein de toutes les agences Pôle emploi du département,
- Le partage d'outils élaborés par Cap emploi,
- La diffusion systématique aux agents de Cap emploi des informations sur les événements mis en place par les agences Pôle emploi.

Ce travail se poursuivra en 2021 par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Un lieu unique d'accueil et d'accompagnement en agence Pôle emploi,
- Des indicateurs communs à la fois sur les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) et les entreprises,
- Des plans d'action travaillés conjointement localement,
- Un système informatique partagé.

Les entreprises adaptées

Les entreprises adaptées (EA) permettent à des personnes reconnues travailleurs handicapés (TH) d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

En 2020, 5 EA ont bénéficié d'un soutien de l'Etat de **1 330 555 €** (aides aux postes) et de **181 118 €** (aides d'urgence et de développement au titre du FATEA – Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées). Elles emploient 132 personnes (118,15 ETP), dont **100 TH** (92,49 ETP).

Le secteur connaît depuis 2019 un développement important. Dans ce cadre, au-delà de l'accroissement escompté du nombre de postes, de nouveaux modèles sont offerts aux EA (EA de travail temporaire, expérimentation du CDD « Tremplin », EA inclusive).

Une rencontre des EA de Dordogne et de Corrèze avec le Service Public de l'Emploi (SPE) s'est déroulée le 15 décembre 2020.

La convention Service Public de l'Emploi (SPE)/Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

L'UD DIRECCTE a contribué à la signature en 2020 d'un avenant à la convention du 30 août 2018 qui vise à renforcer la coopération entre le SPE (Pôle emploi, Cap emploi) et la MDPH. Cet avenant a permis d'inclure les Missions locales dans cette convention.

Le « DuoDay »



Le « DuoDay » permet, le temps d'une journée, à une entreprise, un employeur public ou une association, d'accueillir une personne en situation de handicap pour former un duo avec un professionnel volontaire.

En 2020 en Dordogne, **29 duos** ont ainsi été organisés.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi par Pôle emploi

Les modalités de suivi et d'accompagnement

• Le Conseil en évolution professionnelle

Le Conseil en évolution professionnelle délivré par Pôle emploi est une démarche d'accompagnement personnalisé qui permet au demandeur d'emploi de :

- Comprendre et analyser le marché du travail,
- Identifier ses forces et les points à travailler,
- Construire son projet professionnel.

En 2020, Pôle emploi Dordogne a délivré **651** aides à la mobilité et **3 899** prestations d'accompagnement.

Fin novembre 2020, **75,3 %** des demandeurs

d'emploi se déclaraient satisfaits de leur accompagnement.

• L'accompagnement global

L'accompagnement global d'une durée de 9 mois, mis en place conjointement par Pôle emploi et le Conseil départemental, est destiné aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.

En 2020, **538** demandeurs d'emploi en ont bénéficié. 447 demandeurs d'emploi en sont sortis, dont 198 pour reprise d'emploi, formation ou création d'entreprise (soit 44 % de sorties positives).

Durant le premier confinement, la durée de cet accompagnement a été prolongée de 2 mois pour tous les demandeurs d'emploi en cours ou entrant en accompagnement global.

• Le « Profil de compétences »

Grâce à l'approche par compétences, le demandeur d'emploi affiche ses compétences sur son espace personnel pole-emploi.fr.

Il dispose, en temps réel, d'une mise en perspective de ses compétences avec le marché du travail tandis que les entreprises peuvent rechercher directement des candidats par compétences dans la banque de CV en ligne de Pôle emploi.

En Dordogne, fin décembre 2020, 34 313 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégories ABC et **49,7 %** d'entre eux avaient mis à jour et rendu visible leur profil de compétences.

La formation des demandeurs d'emploi

Le premier confinement a perturbé les formations et l'accueil des stagiaires puisqu'aucune nouvelle formation n'a démarré en présentiel du 16 mars au 2 juin 2020.



L'accueil des stagiaires a recommencé, sous conditions, à partir du 2 juin 2020. Toutefois, certaines formations en cours ont pu se poursuivre à distance.

Lors du second confinement, les organismes de formation ont pu poursuivre une activité normale.

En 2020, **3 526 demandeurs d'emploi** ont suivi une formation en Dordogne.

Pôle emploi a assuré le financement de **1 448 actions** individualisées, dont :

- 60 % de projets individuels permettant un retour rapide à l'emploi (AIF),
- 35 % de dispositifs en lien avec l'entreprise pour une embauche directe après la formation (AFPR et POEI),
- 5 % de formations à distance pour des parcours qualifiants de demandeurs d'emploi autonomes.

Parmi ces 1 448 stagiaires, 48 % n'ont aucune qualification à l'entrée en formation, 23 % ont moins de 26 ans et 17 % sont bénéficiaires du RSA.

L'indemnisation des demandeurs d'emploi

Les conseillers indemnisation de Pôle emploi veillent à la satisfaction des demandeurs d'emploi concernant les informations relatives aux allocations.

En novembre 2020, en données cumulées, ce taux de satisfaction s'élève à **70,9 %**.

B – L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Le plan « 1 jeune, 1 solution »

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a lancé le 23 juillet 2020 le plan « 1 jeune, 1 solution » destiné à accompagner vers l'emploi les 16-25 ans, durement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Construit avec les partenaires sociaux, les territoires et les entreprises, doté d'un budget de 6,5 milliards d'euros, il s'articule autour de trois priorités :

- Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle,
- Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir,
- Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Il mobilise tout un ensemble de leviers (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières, ...), grâce au renforcement des mesures existantes et à des dispositifs spécifiques.

Les structures d'accompagnement

Pôle emploi

Au-delà de son offre de services de droit commun et de son implication dans le plan « 1 jeune, 1 solution », Pôle emploi a poursuivi en 2020 l'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ), dispositif dans lequel sont entrés **953 jeunes** (773 en 2019).

Pendant le premier confinement, la durée de l'AIJ a été prolongée de 2 mois pour tous les jeunes en cours ou entrant en accompagnement.

Parmi les 629 jeunes sortis d'AIJ, **363 jeunes** ont retrouvé un emploi, suivent une formation de plus de 12 mois, effectuent un service civique ou ont créé leur entreprise (soit 58 % de sorties positives).



Les Missions locales

Fin novembre 2020, Pôle emploi avait orienté vers les cinq Missions locales de Dordogne **1 035 jeunes** qui présentaient des freins périphériques à l'emploi.

Pour cette même période, ces Missions locales ont accueilli au total **2 272 jeunes** et ont accompagné **6 443 bénéficiaires**.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », la mise en œuvre et le contrôle de l'obligation de formation des 16-18 ans décrocheurs leur ont été confiés.

L'Ecole de la deuxième chance (E2C) de Bergerac

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle.

En 2020, **60 parcours** ont été mis en œuvre et 17 290 heures de formation en entreprise réalisées.

Les dispositifs en faveur des jeunes

Les aides à l'embauche et à l'alternance

Grâce au plan « 1 jeune, 1 solution », les dispositifs d'aides financières à l'embauche et à l'alternance ont été renforcés.

Faites grandir votre entreprise en recrutant un jeune !

- Un alternant de moins de 21 ans ne vous coûte presque rien la 1^{ère} année !
- Recevez 1 000 € chaque trimestre pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans en CDD ou CDI !

En Dordogne, en 2020, ils ont concerné **1 946 jeunes** :

- 830 aides à l'apprentissage,
- 61 aides au contrat de professionnalisation,
- 1 055 aides à l'embauche.

Une aide de 4 000 € pour recruter un jeune !

Donnez le bon conseil pour embaucher. C'est le moment de recruter un jeune !

- Jusqu'à 4 000€ pour un contrat de 3 mois minimum
- 5 000 à 8 000€ pour un apprenti

L'apprentissage

L'accueil en CFA de jeunes candidats à l'apprentissage mais sans contrat a été allongé à 6 mois. Sur 9 des principaux CFA du département, une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage de 14 % entre 2019 et 2020 est à noter.

Le Contrat initiative emploi jeunes (CIE jeunes)

Destiné au secteur marchand, le CIE jeunes a été créé dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Il s'agit d'une aide à l'insertion professionnelle de 47 % pour le recrutement d'un jeune âgé de moins de 26 ans ou d'un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus).

En 2020, la Dordogne a réalisé **7 CIE jeunes**.

Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Pour ce dispositif d'accompagnement des jeunes par les Missions locales d'une durée maximale de 24 mois consécutifs, l'enveloppe financière attribuée en 2020 à la Dordogne a été de **409 539 €** (317 266 € en 2019) pour **2 556 accompagnements réalisés** (2 193 en 2019).

La Garantie jeunes

Ce dispositif d'une durée de douze mois constitue une modalité spécifique du PACEA destinée aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en éducation (NEETs), souvent désocialisés, peu ou pas diplômés, ayant peu ou pas de ressources.

En 2020, **535 jeunes** sont entrés en parcours Garantie jeunes.

Le Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL)

Cet outil constitue lui aussi une modalité spécifique du PACEA dont l'objectif est l'intégration socio-professionnelle des jeunes étrangers extra-européens et primo-arrivants en situation régulière, qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion socio-professionnelle de droit commun, et a fortiori un accès au marché du travail.

19 parcours ont été réalisés en 2020.

C - L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Le plan France Relance

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française à la suite de la crise sanitaire, économique et sociale entraînée par la pandémie de la COVID-19, un plan de relance exceptionnel de **100 milliards d'euros** a été déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le plan France Relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique de la France, propose des

mesures concrètes et à destination de tous.

Les services de l'Etat ont accompagné les entreprises dans le cadre de ce plan. A ce titre, cinq réunions de présentation dans le département ont été organisées et un comité de suivi du plan de relance a été mis en place, ainsi qu'une lettre d'information bimensuelle.

En outre, l'ensemble des entreprises qui ont sollicité une aide ont bénéficié d'un accompagne-



ment concernant tous les dispositifs proposés. Deux appels à projets principaux sont destinés aux entreprises : **soutien aux secteurs stratégiques** et **soutien à l'investissement industriel dans les territoires**. En 2020, **27 dossiers** ont été déposés par des entreprises périgourdines et **deux entreprises** ont été déclarées lauréates.

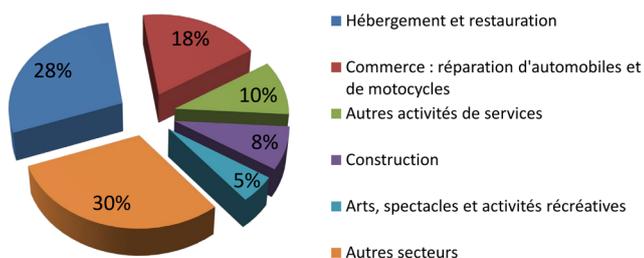
Le soutien aux entreprises en difficulté

Les mesures spécifiques liées aux conséquences économiques de la crise sanitaire

Des mesures spécifiques ont été déployées en soutien aux entreprises. Les principaux dispositifs mis en œuvre par les services de la DDFiP sont les suivants :

- **Le fonds de solidarité**

En 2020, **13 249 entreprises** de Dordogne ont perçu une aide du fonds de solidarité, pour un montant total de **plus de 71 millions d'euros**. Le montant moyen des aides versées s'est élevé à **5 389 €**.



• Les délais ou reports en matière d'impôts

Au 31 décembre 2020, en Dordogne, **388 entreprises** bénéficiaient d'un délai ou d'un report pour leurs échéances d'impôts. Cette mesure porte sur un montant de 6,7 millions d'euros.

• Le dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Cette mesure a permis aux communes et intercommunalités qui le souhaitaient d'adopter par délibération, au plus tard au mois de juillet 2020, un dégrèvement de 2/3 du montant de la CFE des entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel, qui ont été particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique.

En soutien aux entreprises, l'Etat a appuyé cette mesure d'allègement de la fiscalité locale en prenant à sa charge la moitié du coût des dégrèvements.

En Dordogne, 7 communes et 11 EPCI ont délibéré pour accorder ce dégrèvement exceptionnel.

Le COmité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI)

Le COmité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises s'est réuni à six reprises en 2020, à l'initiative du préfet, afin d'évoquer la situation de 54 entreprises représentant 1 196 emplois.

Les Commissions des Chefs des Services Financiers (CCSF)

Les services de la DDFiP et de l'URSSAF ont tenu cinq Commissions des Chefs des Services Financiers (CCSF) au cours desquelles ont été examinés 5 dossiers d'entreprises en difficulté pour un montant de 222 561 K€, permettant la mise en place de plans de règlement des dettes

fiscales et sociales et contribuant ainsi à la sauvegarde de **69 emplois**.

L'activité partielle en 2020

Éléments chiffrés de la Dordogne pour l'année 2020, en termes d'indemnisation :

- **80,5 M€** versés,
- pour **7 480 établissements**, soit près de 6 établissements sur 10,
- et **31 749 salariés**, soit près de 4 salariés sur 10.

Les principaux secteurs d'activité concernés sont :

- le commerce (16,7 M€),
- l'hébergement /restauration (12 M€),
- les services (9,7 M€),
- la construction (9,7 M€),
- l'industrie (6,7 M€).



L'activité partielle de longue durée – APLD

Inscrite au cœur du plan de relance, l'activité partielle de longue durée permet aux entreprises confrontées à une réduction durable de leur

activité de diminuer l'horaire de travail de leurs salariés et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation, en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien de l'emploi.

En 2020, **15 accords** d'entreprises ont été validés et **8 documents unilatéraux** ont été homologués.

Plan de sauvegarde de l'emploi et licenciements économiques

Un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le projet de licenciement concerne au moins 10 salariés sur une période de 30 jours. Il doit obligatoirement être validé ou homologué par la DIRECCTE.

En 2020, **13 PSE** ont concerné le département de la Dordogne. Ils ont entraîné 91 suppressions de postes.

Ruptures conventionnelles

2 243 ruptures conventionnelles ont été homologuées en 2020 contre 2 193 en 2019.

L'accompagnement des entreprises en développement

Les équipes de conseillers Pôle emploi dédiées à l'entreprise

27 conseillers, répartis sur les 7 agences Pôle emploi du territoire, sont dédiés à l'entreprise. 5 d'entre eux sont spécialisés dans les offres difficiles à pourvoir.

De janvier à novembre 2020, **8 286 offres** de postes ont été satisfaites (- 26,6 % par rapport à 2019) et 1 724 postes ont été retirés, notamment durant les périodes de confinement, par manque de besoin des entreprises (+ 44 % par rapport à 2019).

Dans le cadre du plan France Relance et notamment des plans d'action en faveur des jeunes (« 1 jeune, 1 solution »), de la santé et du bâtiment, les équipes de Pôle emploi ont déployé une vigilance particulière dans le diagnostic des offres de ces secteurs d'activité, pour permettre des recrutements rapides.

#TOUSMOBILISES (#TOM)

En 2020 (sauf durant le confinement), les événements #TOUSMOBILISES (#TOM) ont été organisés dans les agences Pôle emploi de Dordogne. Ces actions de rencontre de professionnels, fédérations professionnelles, organismes de formation et recruteurs avec des demandeurs d'emploi préparés répondaient à des difficultés de recrutement, majoritairement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'aide à la personne, de l'hôtellerie-restauration et du transport.

La méthode de recrutement par simulation

La méthode de recrutement par simulation (MRS) permet aux entreprises de recruter des candidats adaptés au poste de travail, sans tenir compte de leurs diplômes, de leur expérience ou de leur CV.

En 2020, 8 entreprises de Dordogne ont fait appel à cette méthode et **61 personnes** ont été recrutées ainsi.

Conventions de formation

Fin septembre 2020, **44 entreprises** et **275 salariés** (soit un total de 4 625 heures) avaient bénéficié du Fonds National de l'Emploi Formation, dans des domaines aussi variés que les langues étrangères, la gestion de projet, la vie et la gestion des organisations ou les technologies de l'information et de la communication.

D - LES REFORMES FISCALES

La baisse du barème de l'impôt sur le revenu pour les ménages les plus modestes

En 2020, **95 238 foyers fiscaux** de la Dordogne ont bénéficié d'une baisse de l'impôt sur le revenu pour un montant total de **28,2 M€**, soit une moyenne de 296 € par ménage.

La poursuite de la réforme nationale de la taxe d'habitation (TH)

80 % des foyers fiscaux bénéficient depuis 2018 d'un dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur leur résidence principale et en sont exonérés complètement à compter de 2020.

Pour les 20 % des ménages restants, cette exonération se déploiera jusqu'en 2023 (allé-

gement de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022), date à laquelle plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En Dordogne, en 2020, 165 369 foyers fiscaux ont été exonérés de taxe d'habitation, dont **123 976** du fait de cette réforme (pour un montant moyen de 475 euros).



La dématérialisation de la déclaration d'impôt sur les revenus et les services en ligne

En 2020, **129 994 déclarations ont été faites en ligne** en Dordogne (52 %).

En outre, 2020 est la première année de mise en place de la déclaration automatique. Cette possibilité dispense une partie des foyers fiscaux, identifiés par l'administration fiscale, du dépôt de leur déclaration de revenus dès lors que les informations préremplies sont justes et exhaustives.

67 655 foyers fiscaux (27 %) ont choisi ce mode de déclaration, qui vient compléter le mode de déclaration en ligne.



Ainsi, seuls 43 557 foyers fiscaux en Dordogne (17 %) continuent à effectuer une déclaration papier, soit une baisse de 55 % par rapport à 2019.

Une nouvelle offre de services pour les usagers particuliers : le paiement de proximité

Une nouvelle offre de services relative à l'encaissement des paiements des usagers de la DGFIP est déployée en Dordogne depuis le 28 juillet 2020.

Elle permet aux particuliers de payer les factures de la vie quotidienne (cantine, crèche, garderie, hôpital, amendes ou impôts) dans des bureaux de tabac partenaires agréés, en espèces dans la limite de 300 € et par carte bancaire sans limitation de montant.

Au 31 décembre 2020, **1 531 paiements** pour un montant de 150 000 € ont été traités dans **96 points** de paiement de proximité répartis sur 53 communes, qui accueillent ainsi les usagers au plus proche de leur domicile et à des horaires d'ouverture élargis.



A - LE LOGEMENT

La crise sanitaire a révélé toute l'importance de la mise à l'abri des personnes vulnérables et en situation de précarité.

Dès le premier confinement, les services de l'état se sont mobilisés afin de répondre aux besoins de protection de ces publics, avec notamment une prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020.

Au-delà de cette situation d'urgence et exceptionnelle, l'état a continué à œuvrer conjointement en 2020 avec ses partenaires (Conseil départemental, collectivités, bailleurs sociaux, associations) afin de développer l'hébergement d'urgence et assurer un accompagnement vers un logement pérenne.

Les engagements de l'Etat

En matière d'hébergement

- **Amélioration des conditions d'accueil en hébergement d'urgence**

Réhabilitation de 2 sites d'hébergement existants :

- L'Hestia (anciennement La Halte 24) à Périgueux : structure de 62 places (**+ 36 places**) ouverte en octobre 2020 (coût total d'investissement de 2,8 M€, dont **363 400 €** d'aides de l'Etat), qui permet une modularité des accueils (familles et personnes isolées). L'état finance intégralement le fonctionnement de cette structure pour un montant annuel de **560 000 €**.



L'HESTIA à Périgueux

- La Maison d'Accueil Temporaire (MAT) à Bergerac : structure de 21 places (**+ 6 places**) ouverte le 12 février 2020 (coût total d'investissement

de 1,7 M€, dont **193 680 €** d'aides de l'état). La subvention annuelle de l'état a été majorée de 40 000 € (soit **190 000 €** annuels de budget de fonctionnement).

- **Décloisonnement des accompagnements pour un meilleur suivi des parcours et un évitement des ruptures**

Fusion des logiciels du 115 et de l'insertion au sein d'un système d'information national unique, le SI-SIAO, dans l'objectif d'un meilleur suivi et d'une amélioration de la lisibilité des parcours.

- **Amélioration de la capacité de réponse aux besoins en hébergement**

- Plan « Logement d'abord » : fin octobre 2020, **31 attributions** de logements sociaux en faveur des ménages accueillis en hébergement généraliste ont été réalisées.

- Création de **28** places en pension de famille (projet en cours de déploiement).

- Captation de T1 et T2 dans le parc privé via le dispositif **IML** (intermédiation locative) qui a fourni **34 places** supplémentaires, soit 100 places théoriques.

- Financement de **6 places** (qui seront déployées en 2021) dans le cadre d'un dispositif d'intermédiation locative pour les personnes en souffrance psychique, porté conjointement par le centre hospitalier de Périgueux et l'association Croix Marine.

- Ouverture de la résidence Habitat Jeunes de Sarlat (**45 places**) à la suite de l'appel à projets lancé par l'état pour la création de 150 places de résidence sociale-foyer de jeunes travailleurs (FJT) en Dordogne.

- Doublement du nombre de places de FJT dans la résidence mixte de Boulazac Isle Manoire (passage de 40 à 80 places).

En matière de logement

- **Production de Logements Locatifs Sociaux (LLS)**

En 2020, **576 logements locatifs sociaux nouveaux** (475 en 2019) ont fait l'objet d'un agrément. Une enveloppe d'aide directe totale de **1 610 900 €** (937 000 € en 2019) a été accordée aux **241 logements les plus sociaux** (132 en 2019).

- **Sécurisation des parcours logement pour permettre aux plus fragiles d'accéder au logement**

- Outre le logiciel partagé de suivi du contingent préfectoral SYPLO dont la grille de classement des critères de priorité a été révisée en 2020, les services de l'Etat ont mis en œuvre début juillet 2020 un tableau de liaison et de suivi des publics prioritaires à destination des bailleurs sociaux.

- Périgord Habitat et les services de la DDCSPP ont complété la grille expérimentale régionale de cotation de la demande. Cette grille sera à fin 2021 un outil d'aide à la décision d'attribution des logements sociaux.

- **Développement de l'accompagnement pluridisciplinaire pour répondre aux besoins spécifiques des personnes dans le logement**

Dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés », une convention a été signée en novembre 2020 avec Périgord Habitat pour son projet: « La CLe-logement accompagné - coordination locale expérimentale ». L'état apporte sa participation à hauteur de **70 891 €** pour 16 logements à disposition de 30 ménages.

- **Accompagnement et soutien aux projets dédiés aux publics spécifiques**

- Création de **6 places** d'intermédiation locative dédiées aux femmes victimes de violences.

- Déploiement du dispositif « Un chez soi d'abord » en lien avec l'ARS pour faciliter l'accès au logement des personnes souffrant de problématiques psychiques importantes (**7 places**).

L'accompagnement des collectivités

En 2020, les services de l'Etat ont :

- suivi et accompagné la fusion au 1er janvier 2020 des deux bailleurs sociaux publics du département, Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat, en un seul office départemental, le syndicat mixte ouvert **Périgord Habitat**.

Cette union offre un levier d'actions important pour les parcours locatifs et la gestion des contingents.

- apporté leur soutien à la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et à la communauté d'agglomération Bergeracoise dans le cadre de l'élaboration de leurs plans partenariaux de gestion de la demande et d'information du demandeur.

B - L'HABITAT ET LA RENOVATION URBAINE

La lutte contre l'habitat indigne (LHI)



Après une augmentation importante des signalements au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne observée en 2018 (90 en 2017 et 160 en 2018), le nombre de signalements reste élevé mais n'augmente pas (153 en 2019, **150 en 2020**).

Le comité de pilotage du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne s'est réuni le 12 mars 2020 afin d'assurer au niveau local la bonne exécution du programme d'actions pluriannuel 2019-2021.

Les aides à l'amélioration de l'habitat

L'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) apporte des aides directes à l'amélioration de l'habitat, permettant ainsi l'accès à des logements de qualité à loyer maîtrisé et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation de leur logement.

En 2020, une enveloppe globale de **8 M€** a permis d'accompagner **1 043 propriétaires occupants** et **56 propriétaires bailleurs** dans des travaux d'amélioration de leur logement.

Enfin, les services de la DDT et du Conseil départemental de la Dordogne ont préparé les conditions du transfert à compter du 1er janvier 2021 de l'instruction des demandes d'aides au titre de l'**ANAH** qui était jusqu'à présent réalisée sous convention par les services de l'Etat dans le cadre d'une délégation des aides à la pierre.

Le programme de rénovation urbaine



Les services de l'Etat en Dordogne participent en tant que délégation locale de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) au projet ambitieux de renouvellement urbain du quartier de Chamiers sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Porté par la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, ce projet d'un montant de **49 M€** bénéficie d'un financement direct de l'ANRU de **11,5 M€**, auxquels s'ajoutent 2,5 M€ de prêts bonifiés. Il se caractérise notamment par :

- la démolition de 201 logements,
- la réhabilitation de 312 logements,
- la reconstitution sur site de 49 logements locatifs sociaux dont une partie adaptée aux personnes âgées et de 112 logements hors site.

Une première revue de projet s'est tenue le 17 février 2020. Un premier avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du 29 mai 2019 a été signé le 10 décembre 2020. Il porte sur les principaux points suivants :

- Modification de la maîtrise d'ouvrage à la suite de la création du syndicat mixte ouvert Périgord Habitat le 1er janvier 2020,
- Transformation de 4 cellules commerciales d'un bâtiment en appartements adaptés pour les personnes à mobilité réduite,
- Nouvelle ventilation des concours financiers de l'ANRU (sans incidence sur l'enveloppe totale) au bénéfice du pôle des solidarités.

Les opérations préalables et les premiers travaux ont largement débuté en 2020 :

- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de quatre bâtiments,
- Consultation des entreprises pour le pôle des solidarités avec lancement du lot « démolition »,
- Démolition de l'îlot « NETTO »,
- Aménagement de la place du Colonel Arnaud Beltrame.



En fin d'année 2020, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a par ailleurs déposé sa candidature dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers fertiles » de l'ANRU (développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers du NPNRU).

C - La politique de la ville

La crise sanitaire sans précédent que connaît notre pays a entraîné de fortes répercussions, notamment pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), parmi les premiers touchés par la dégradation de la situation économique et sociale.

L'Etat s'est mobilisé pour soutenir ces quartiers et les acteurs associatifs qui s'y déploient.

Ainsi, en 2020, la Dordogne a reçu une enveloppe totale de crédits de **538 171 €** (soit une **augmentation de 45 %** par rapport à 2019), qui a bénéficié à 64 structures sur l'ensemble des cinq quartiers prioritaires du département situés à Bergerac, Périgueux et Coulounieix-Chamiers.

L'appel à projets Politique de la Ville 2020

Dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2020, l'Etat a soutenu **98 actions** de proximité menées par les associations et les collectivités locales pour un montant total de **370 000 €**.

Appel à projets Politique de la Ville 2020		
Piliers ANCT	Crédits	Actions
Cadre de vie et renouvellement urbain	20 000 €	7
Cohésion sociale	302 200 €	77
Développement économique et emploi	46 500 €	13
Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	1 300 €	1
Total	370 000 €	98

Exemple d'action mise en œuvre en 2020 : la Plateforme Mobilité MUST



Portée par l'association AFAC 24 sur le territoire des Communautés d'agglomération Bergeracoise et du Grand Périgueux, la

Plateforme Mobilité MUST permet l'accès à une solution de mobilité autonome, durable et adaptée, dont l'objectif final est de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation :

- Guichet unique d'informations sur la mobilité,
- Espace de conseil en mobilité (analyse des besoins de la personne, accompagnement dans sa recherche de solutions adaptées, diagnostic d'évaluation de ses capacités géographiques, cognitives et d'apprentissage vis-à-vis de la mobilité),
- Ateliers d'acquisition de compétences en mobilité,
- Services complémentaires aux moyens de mobilité déjà existants sur le territoire (voitures hybrides, scooters, voiture sans permis et vélo à assistance électrique).

De nouveaux dispositifs pour faire face à l'impact du confinement

Outre les mesures de droit commun des contrats de ville, les dispositifs «Fonds exceptionnel pour la continuité éducative», «Quartiers d'été», «Colos apprenantes», «Quartiers d'automne» et le fonds d'urgence «Quartiers solidaires» ont constitué des leviers supplémentaires mobilisés par l'Etat en faveur des acteurs intervenant dans les quartiers politique de la ville. Des crédits d'un montant total de **168 171 €** leur ont été alloués.

• Le Fonds exceptionnel pour la continuité éducative

Les quartiers, comme le reste du territoire, ont notamment dû faire face au défi de

l'enseignement à distance. Assurer la continuité éducative s'avère encore plus complexe quand les familles ne disposent pas des outils informatiques nécessaires ou se trouvent en difficulté pour accompagner la scolarité de leur enfant.

Dès le mois d'avril 2020, le Fonds exceptionnel pour la continuité éducative a permis l'achat de matériel informatique reconditionné et un accompagnement des enfants et des parents par les centres sociaux de Coulounieix-Chamiers, de Périgueux et de Bergerac pour **11 520 €**.

• Les Colos apprenantes



Le dispositif « Colos apprenantes » s'est inscrit dans le plan « Vacances apprenantes », dont l'objectif était de répondre aux besoins d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement. Organisés durant l'été 2020, ces accueils collectifs de mineurs (séjour d'une durée d'au

moins 5 jours) labellisés ont bénéficié d'une aide de l'état. En Dordogne, 9 organisateurs ont obtenu un label pour 50 séjours de vacances avec **853 places**.

Ces séjours associaient renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable et s'adressaient prioritairement aux enfants et aux jeunes scolarisés de 3 à 17 ans :



- domiciliés en priorité mais non exclusivement en quartiers politique de la ville ou en zones rurales,
- issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire,
- en situation de handicap,
- enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire,
- issus de familles ne disposant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance.

Une enveloppe exceptionnelle de 12 500 € a permis l'organisation de Colos apprenantes pour une trentaine d'enfants des quartiers prioritaires. Ce dispositif a ainsi permis aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer dans de bonnes conditions la rentrée 2020.

• Les Quartiers d'été

Grâce à l'opération Quartiers d'été, une offre d'activités culturelles, sportives et éducatives a également pu être déployée au bénéfice des habitants et plus particulièrement des jeunes, pour faire de la période estivale un moment à la fois récréatif et utile. En Dordogne, **70 325 €** de crédits exceptionnels ont permis de financer 20 actions proposées par 20 structures dont 17 associations de proximité.

• Les Quartiers d'automne

La dynamique du dispositif Quartiers d'été s'est poursuivie avec le plan Quartiers d'automne. **31 330 €** ont été alloués à 14 structures afin que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'activités à la fois pédagogiques et ludiques durant les vacances de la Toussaint.

• Les Quartiers solidaires

Le Gouvernement a mis en place le fonds exceptionnel d'urgence Quartiers solidaires, inscrit dans la dynamique de France Relance. Doté de **42 496 €** pour la Dordogne, il vise à soutenir des actions de solidarité mises en œuvre par les associations, en priorité celles de grande proximité, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce fonds s'est concentré sur quatre besoins que la crise sanitaire a davantage accrus :

- l'éducation et la fracture numérique,
- la santé et l'aide alimentaire,
- la formation et l'emploi,
- la culture.

Une priorité a été donnée aux **actions en faveur des femmes** dans tous les domaines, et notamment pour faciliter leur insertion professionnelle et leur accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

D - L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES RESSORTISSANTS ETRANGERS

L'accueil et l'intégration des migrants

Le volet hébergement

En 2020, la Dordogne dispose de **596 places** d'accueil et d'hébergement des publics migrants (soit **62 places supplémentaires** par rapport à 2019).

Les structures d'hébergement des demandeurs d'asile sont réparties sur le territoire de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes de Bergerac, Montpon-Ménestérol et Saint-Aulaye, auxquelles s'ajoutent les 50 places d'accompagnement des réfugiés du centre provisoire d'hébergement de Bergerac.



Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets régional 2020 du programme européen de réinstallation, l'association Aurore a accueilli **17 personnes** en 2020.

L'accompagnement vers une intégration réussie

• L'apprentissage de la langue française

Trois opérateurs (La Ligue de l'enseignement à Bergerac, le Centre social Saint-Exupéry à Coulounieix-Chamiers et l'APARE) ont bénéficié d'un financement de l'Etat d'un montant total de **88 907 €** pour des actions en faveur de l'apprentissage de la langue française.

• L'emploi et le logement

En 2020, l'état a poursuivi, en lien avec les partenaires de terrain, son accompagnement dans la durée des publics « réfugiés » et sa politique d'insertion par le logement et l'emploi

grâce aux actions suivantes :

- la section locale de France Terre d'Asile a poursuivi l'accompagnement social des familles de réfugiés subsahariens accueillies en 2018.

- le projet de la Maison de l'emploi du Grand Périgueux « Pour une insertion professionnelle réussie des réfugiés » (apprentissage du français et aide à l'insertion professionnelle) a démarré en janvier 2020 (**44 personnes** suivies).

- l'association ASD a bénéficié, comme en 2019, d'un financement à hauteur de **60 000 €**, dans le cadre du dispositif d'accompagnement vers le logement et l'insertion professionnelle (DISPI).

- le déploiement d'un dispositif d'intermédiation locative dédié à l'accompagnement spécifique des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) a permis de fluidifier et consolider leurs parcours logement, tant dans le parc social que privé.

Deux commissions ont été mises en place :

- la commission d'orientation au logement adapté en lien avec les bailleurs sociaux et les opérateurs du DNA (Dispositif National d'Accueil), dont l'objectif est de faciliter le logement des réfugiés sortant d'hébergement,

- la commission de coordination et d'insertion (CCI) qui suit les problématiques d'insertion et de logement des BPI.

- une action expérimentale de colocation d'une durée d'un an dans le parc social a été engagée.

- la plateforme CPH (centre provisoire d'hébergement) : 30 personnes sont suivies dans le cadre de la veille sociale. Un projet de création de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) est en cours de réflexion.

- une démarche de contractualisation autour de contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés a été engagée par les services de l'état avec les EPCI et les communes volontaires. Ces contrats ont vocation à valoriser les initiatives locales en faveur de l'intégration des familles, qui passe tant par un soutien en accompagnement social que par une inscription dans la vie de la cité, via le sport, les loisirs, la scolarisation...

Le Brexit

La population britannique est évaluée à 39 100 en Nouvelle-Aquitaine, dont **7 200** en Dordogne, département qui en compte le plus grand nombre.

A la suite de la ratification de l'accord de retrait, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est effective depuis le 1er février 2020. Les ressortissants britanniques et les membres de leur famille déjà installés en France à cette date ou entrés en France avant le 31 décembre 2020 seront dans l'obligation de détenir un titre de séjour mention « Accord de retrait » à compter du 1er octobre 2021.



Un guichet unique Brexit avec une équipe dédiée a été ouvert en octobre 2020 afin de traiter les demandes de titre de séjour de ces ressortissants. En moyenne, 80 personnes par jour y sont accueillies. **2 700 cartes** « Accord de retrait » ont été délivrées en 2020.

E - L'EGALITE FEMMES-HOMMES

En Dordogne, les résultats du Grenelle des violences conjugales conduit en 2019 et les mesures gouvernementales ont permis de cibler les axes et les besoins territoriaux.

En 2020, des formations, sensibilisations et actions ont dû être annulées et reportées en 2021, compte tenu du contexte sanitaire.

Néanmoins, un certain nombre d'entre elles ont pu être maintenues :

Sensibilisation et renforcement de l'expertise et de l'information des professionnels et des partenaires

- Un séminaire à destination des forces de l'ordre de Périgueux a eu lieu en novembre 2020.
- Une réunion à Echourgnac à laquelle participaient les maires de la 1ère circonscription de la Dordogne a permis de leur présenter l'ensemble des outils nationaux et départementaux de lutte contre les violences conjugales et intra-familiales.
- Un livret de la commission de lutte contre les violences faites aux femmes a été adressé à tous les partenaires.

Accompagnement des victimes

- Organisation de 2 séances Ciné-débat sur la thématique des neurosciences : l'estime de soi et le psychotraumatisme,
- élaboration de **5 fiches réflexes** destinées aux victimes, témoins, professionnels, forces de l'ordre et élus,
- Large diffusion de l'affiche « Numéros ressources en Dordogne » et de la plaquette départementale réactualisée,
- Extension des places d'hébergement (+ **6**) en maison relais pour les femmes victimes de violences,
- Création d'une brochure sur la lutte contre le système prostitutionnel en Dordogne,

PRÉFET DE LA DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

EN CAS D'URGENCE,
FAITES LE **17**
OU LE **114** (ALERTE SMS)

3 9 19
ARRÊTONS LES VIOLENCES

VIOLENCES CONJUGALES NUMÉROS RESSOURCES DE LA DORDOGNE

[DANS L'URGENCE]	
Gendarmerie - Police	17 ou 112
Service des urgences	15
Numéro d'urgence joignable par SMS	114
Hébergement d'urgence	115
Signalement enfants en danger	119
Plateforme violences sexistes-sexuelles	arretonslesviolences.gouv.fr

POUR EN PARLER ET S'INFORMER	
Numéro d'appel national anonyme et gratuit	3919
L'îlot Femmes	05 53 09 09 49
France Victimes Dordogne	05 53 06 11 73
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	05 53 35 90 90
Planning Familial	0 800 08 11 11

PROCHES ET VOISINS

CES NUMÉROS SONT ÉGALEMENT POUR VOUS : SOYEZ VIGILANTS ET SOLIDAIRES

- En août 2020, renouvellement pour une durée de 3 ans de l'agrément « Parcours de sortie de prostitution ».

Amélioration de la prise en charge des auteurs de violences conjugales

- Stages de responsabilisation (3 sur Périgueux et 2 sur Bergerac) assurés par l'association ASD,
- Diffusion du numéro d'écoute pour les auteurs : **08 019 019 11**.

Sensibilisation des jeunes

- Fin 2020, début de la formation des professeurs des écoles sur la mise en place du PRO-DAS (programme de développement affectif et social) par la fédération du planning familial.

F - L'ACCES A LA CULTURE, A L'EDUCATION ET AU SPORT

Les actions en faveur de l'art et de la culture pour tous

En 2020, en Dordogne, **1 793 453 €** de crédits ont été consacrés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine à la création, la transmission des savoirs, la démocratisation de la culture, la lecture et les industries culturelles, dans le contexte particulier de la crise sanitaire.



L'impact de la crise sanitaire sur le monde de la culture

Tous les secteurs de la culture ont été impactés par les mesures de restrictions imposées par l'épidémie de la COVID-19 (confinements,

fermeture des salles de spectacle et de cinéma, annulation de festivals,...).

Les acteurs de la création artistique et des industries culturelles ont bénéficié des mesures mises en œuvre par l'état pour atténuer les effets de cette crise (recours à l'activité partielle, exonération des charges patronales, fonds d'urgence). Les services de la DRAC Nouvelle-Aquitaine se sont également fortement mobilisés par un engagement rapide des subventions, la veille des opérateurs en difficulté et une vigilance sur la rémunération des artistes.

Cette situation inédite a conduit le monde de la culture à une réflexion sur de nouveaux modèles de diffusion, de rapport au public, d'investissement sur les territoires et, in fine, de redéfinition du processus de création.

Des actions de redéploiement des activités, entre autres les résidences d'artistes et les concerts en ligne, se sont développées, avec le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, qui a par ailleurs poursuivi aux côtés de ses partenaires son investissement en faveur de la démocratisation et du développement de l'art et de la culture.

Les principales actions 2020

En matière de musées et de patrimoine, l'état a notamment contribué à hauteur de **150 000 €** à la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine porté par la commune de Bergerac dans le cadre d'Action Cœur de Ville (début des travaux au premier trimestre 2021) et à la rénovation du musée de Mussidan.

En ce qui concerne le théâtre et les arts du cirque et de la rue, l'accent a été porté en 2020 sur le soutien aux équipes artistiques et à la création en renforçant les actions en direction du territoire et des publics, notamment les jeunes. Des subventions d'un montant total de **795 400 €** ont été attribuées à des projets portés par les structures suivantes :

- Pôle national Cirque de Boulazac,
- Théâtre de l'Odyssée à Périgueux (la DRAC lui apporte en outre son appui dans son projet d'obtention de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national », art et création pour le mime et le geste),
- Melkior Théâtre / Gare mondiale de Bergerac,

- Centre culturel de Sarlat,

- Compagnie de cirque L'Oubliée, implantée à Boulazac,

- Compagnie jeune public Chantier-théâtre de Saint-Paul de Serre.

L'Etat a également soutenu avec d'autres partenaires publics **Vagabondage 932**, une résidence d'artistes dans le QPV de Coulounieix-Chamiers initiée par la compagnie Ouïe-Dire.

Enfin, en 2020, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a consacré **252 186 €** aux actions suivantes dans le domaine du livre et de la lecture :

- poursuite du Contrat départemental Lecture Itinérant (CDLI) avec le Conseil départemental de la Dordogne (avec un abondement spécifique de 15 000 € de sa dotation annuelle pour accompagner la forte augmentation de l'utilisation des ressources numériques pendant le confinement),



- appui aux manifestations concourant au développement des publics jeunesse et éloignés socialement et géographiquement de l'offre culturelle (Expoésie, Plumes de Léon, étranges Lectures),

- soutien à des bibliothèques publiques,

- aide au développement économique de librairies et d'éditeurs.

Le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Malgré le fort impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), un certain nombre d'actions ont néanmoins pu être menées dans

les établissements scolaires de Dordogne, grâce à l'implication de la DSDEN de la Dordogne et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les collectivités territoriales et les opérateurs culturels.

La DRAC a ainsi contribué pour un montant total de **519 590 €** au financement des actions suivantes :

- projets d'opérateurs en direction des enfants et des jeunes en temps et/ou hors temps scolaire et/ou qui ont répondu à des appels à projets en QPV ou milieu rural,
- 2 enseignements de spécialité « arts » et 5 options facultatives (cinéma, danse et théâtre) sur le département,
- Contractualisation avec des collectivités territoriales,
- Dispositif « Vacances apprenantes ».

Les services de l'Education nationale ont également poursuivi en 2020 leur engagement en faveur de nombreux projets EAC dans le **premier degré**, parmi lesquels on peut citer :

• Chant et musique

- Classes chantantes : 129 classes accompagnées en 2019-2020 et 63 classes inscrites à la rentrée 2020,
- Education musicale : 44 classes ont bénéficié d'intervenants extérieurs,
- Organisation de concerts itinérants dans les écoles en partenariat avec l'association CLAP Sinfonia.

• Arts du cirque

14 classes ont bénéficié de 5 heures d'intervention d'un professionnel, dans le cadre du projet départemental « Tous en piste » en partenariat avec l'AGORA de Boulazac.

• Plan lecture

5 classes ont participé au projet "Cours métrage-poétique" (CANOPE).

• Découverte des arts

- Parcours « A la découverte du Design et des métiers d'Art » (5 classes),
- Arts plastiques (4 classes ont bénéficié d'un intervenant extérieur),
- 34 classes se sont inscrites au défi Photo (partenariat avec la gare Robert Doisneau à Carlux).

• Education à l'image

- Maintien du programme « Ecole au cinéma » grâce au projet « Film absent » de certains cinémas,
- Projet "Réaliser un court métrage", de l'école de Marcillac-Saint-Quentin,
- Projet de court métrage animation de la classe de CM2 de l'école Ferdinand Buisson à Sarlat,
- Résidence d'artistes à l'école de Sigoulès-et-Flaugeac,
- Mise en place de la "Création en cours" à l'école de Port Sainte-Foy.

Diverses actions ont également pu avoir lieu dans le **second degré**, dont notamment :

- dispositif « Collège au cinéma » (30 % des séances prévues ont été effectuées),
- rencontres d'auteurs (projets BD),
- projets concernant le patrimoine bâti ou immatériel,
- éducation à l'art contemporain et au design (parcours « A la découverte du Design et des métiers d'Art » pour 5 établissements, intervention de l'artiste El Tono au collège Jean Ladignac de Saint-Cyprien, 23 projets autonomes sur l'art à la rentrée 2020, ...).

Accès à l'éducation : l'enjeu de la continuité pédagogique en 2020

L'année 2020 a été très fortement marquée par l'enjeu de la continuité pédagogique dès le confinement des mois de mars à mai, avec des conditions d'enseignement et de vie perturbées par la pandémie.

L'Education nationale s'est mobilisée face au risque de décrochage des élèves et de précarité des familles afin que les enseignements restent accessibles à tous durant le confinement, tant dans le 1er que le 2nd degré :

- large développement du recours aux espaces numériques de travail,
- prise en compte de la fracture numérique dans certains territoires et adaptation aux réalités sociales (envois postaux ou dépôts de proximité).

Des Etats généraux du numérique ont été déclenchés dans les départements. En Dordogne, ils se sont déroulés à Périgueux le 14 octobre 2020 et ont réuni un large public (enseignants, représentants des collectivités, parents et élèves).

Dans le cadre du pilotage pédagogique de rentrée du premier degré, les analyses des évaluations des élèves de CP et CE1 en français et en mathématiques ont permis de constater des progrès, notamment en CP.

Dans le second degré, les résultats du baccalauréat 2020 (général, technologique, professionnel) en Dordogne ont été très positifs.

Garantir et promouvoir des loisirs éducatifs de qualité

Le Plan mercredi

Au 31 décembre 2020 :

- 172 communes ont un PEdT (Projet Educatif Territorial) valide,
- 21 communes ont signé une convention « Plan mercredi »,
- 45 accueils collectifs de mineurs sont labellisés « Plan mercredi ».



Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Les accueils de loisirs constituent un élément essentiel de l'offre éducative pour les mineurs et leurs familles.

En 2019/2020, la Dordogne a compté 682 déclarations d'accueils collectifs de mineurs (220 accueils périscolaires, 128 accueils de loisirs extrascolaires, 3 accueils de jeunes, 78 accueils de scoutisme et 253 autres accueils avec hébergement). Ces ACM ont concerné globalement **26 602 jeunes**.

L'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs



Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le Gouvernement à la suite du premier confinement, une aide ponctuelle exceptionnelle a permis d'augmenter l'offre en accueil des mineurs durant l'été 2020 grâce à une subvention accordée aux structures d'accueil collectif de mineurs, soit pour ouvrir, soit pour accroître leur capacité.

En Dordogne, ce sont **25 organisateurs** (11 associations, 11 communautés de communes et 3 communes) qui ont été soutenus à hauteur de **129 923 €** pour l'organisation de **44 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**, permettant ainsi l'accueil de **1 995 enfants supplémentaires**.



Contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

Le sport en milieu scolaire

Dans le premier degré, la journée du sport scolaire s'est déroulée en septembre 2020 et a mobilisé au total 13 écoles et 28 classes.

Dès la rentrée de septembre 2020, des activités « courir-sauter-lancer » (courses d'orientation, cross) ont été organisées ainsi que des jeux d'opposition et des jeux collectifs.

Au titre du projet sportif « Génération 2024 », 16 écoles et 18 établissements du second degré sont labellisés à ce jour en Dordogne.

Dans le second degré, pour l'année scolaire 2019-2020, l'UNSS a rassemblé **7 409** licenciés (dont 40 % de filles) et organisé de janvier à mars 2020 10 championnats départementaux et 4 championnats d'académie.

De mars à mai, certains établissements ont participé à des challenges à distance, avant qu'une pratique contrainte mais réelle soit autorisée en mai-juin, au sein des associations sportives.

En septembre 2020, deux grandes actions ont pu être maintenues : la Journée nationale du sport scolaire à La Force et le raid départemental (200 participants).

L'Agence Nationale du Sport (ANS)

En 2020, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a laissé la place à l'Agence Nationale du Sport (ANS).

En Dordogne, l'ANS a financé **47 dossiers** pour un montant total de subventions de **616 450 €** :

- Projets sportifs territoriaux – emploi (43 emplois créés, consolidés ou existants),
- Equipements sportifs locaux (création de 5 city stades et achat de matériel lourd de gymnastique),
- Plan aisance aquatique (6 actions),
- **Fonds spécifique de solidarité** :

Ce fonds spécifique, qui a bénéficié à 23 dos-

siers a été mis en œuvre par l'ANS courant juillet 2020 à la suite de la crise sanitaire.

En Nouvelle-Aquitaine, il s'est décliné en 3 grandes lignes :

- Fonds territorial de solidarité (continuité éducative, relance des associations, emploi et apprentissage, déclinaison territoriale de la gouvernance),
- Structures hors Projets Sportifs Fédéraux,
- Lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport.

G - LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

La Réserve Civique

Instituée par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Réserve Civique est une **plateforme publique d'engagement** <https://www.jeveuxaider.gouv.fr> qui met en relation des personnes qui souhaitent agir pour l'intérêt général avec des organisations publiques et associatives qui ont besoin de bénévoles.



RC RÉSERVE CIVIQUE

Ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans et résidant en France qui désire s'engager de façon bénévole et occasionnelle sur tout le territoire, cette plateforme propose des missions dans 10 domaines d'actions :

- la solidarité et le vivre ensemble,
- l'éducation et l'insertion professionnelle,
- la culture,
- la santé,
- l'environnement,

- le sport,
- la mémoire et la citoyenneté,
- la coopération internationale,
- les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel,
- la sécurité.

En 2020, en Dordogne, la Réserve Civique s'est massivement mobilisée durant la crise sanitaire. **27 structures** ont proposé **42 missions** de solidarité de proximité (courses de produits essentiels pour des voisins vulnérables, maintien d'un lien social avec des personnes fragiles isolées (âgées, malades, en situation de handicap, de précarité,...), collecte de produits alimentaires au profit des plus démunis) accomplies par **320 réservistes**.

Le Service Civique

Le dispositif national du Service Civique occupe aujourd'hui une place essentielle dans les politiques publiques en direction de la jeunesse. Il constitue un formidable outil au service de l'engagement des jeunes et de leur citoyenneté tout en contribuant à la construction de leur parcours d'intégration sociale et professionnelle.

En 2020, malgré la crise sanitaire, la Dordogne a rempli ses objectifs et connaît même une progression par rapport à 2019 grâce à une gestion maîtrisée de ses crédits et à l'augmentation de sa dotation départementale dans le cadre du Plan de Relance. **400 jeunes** ont signé un contrat d'engagement (315 en 2019).

Le profil type du jeune accueilli en Service Civique est une jeune femme (62 %), de niveau baccalauréat (43,6 %), à la recherche d'un emploi (61 %) et investie dans un Service Civique à thématique solidarité (60 %).

Les résultats positifs de l'année 2020 s'expliquent également par :

- le développement qualitatif du Service Civique qui bénéficie d'un réseau de proximité de plus de 80 partenaires territoriaux (associations, collectivités territoriales),

- le travail important et renforcé de suivi des jeunes effectué par le service JSVA de la DDCSPP durant une année impactée par la Covid-19 .

L'année 2020 aura aussi été marquée par la mobilisation des jeunes du Service Civique dans le cadre de la crise sanitaire (enquête COVID-19 à destination des pratiquants du club de foot Montaigne Gurçon, remplacement temporaire des soigneurs animaliers malades de la réserve zoologique de Calviac, mobilisation de 200 jeunes Service Civique dans la Réserve Civique).

Enfin, en 2020, les services de l'état ont accompagné la démarche d'expertise pour l'implantation en Dordogne d'une antenne de l'association nationale Unis Cité, pilier historique du Service Civique en France.

Le Service National Universel (SNU)



Le Service National Universel (SNU) est un dispositif destiné aux jeunes de 15 à 17 ans, scolarisés en seconde, en apprentissage, jeunes actifs ou déscolarisés. Il a pour objectif de faire partager l'expérience d'une communauté d'âge et de la mixité sociale, d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, de développer la culture de l'engagement et de renforcer la cohésion nationale autour de valeurs communes.

Basé sur le volontariat, il s'articule autour d'un séjour de cohésion dans un autre département que celui des jeunes puis d'une mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de 12 jours ou de 84 heures perlées, réalisée par chaque volontaire dans son département.

Le programme 2020 du SNU en Dordogne a dû être adapté en raison de la crise sanitaire. Le séjour de cohésion initialement prévu du 22 juin au 3 juillet 2020 a été annulé. Seules les missions d'intérêt général ont été maintenues. **22 jeunes** y ont participé.

Le devoir de mémoire

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Dordogne (ONACVG) a intégré le comité de pilotage du Service National Universel début 2020.

L'outil pédagogique d'éducation à la citoyenneté qu'il a créé, la valise pédagogique « Explique-moi une cérémonie ! », a été intégré au module mémoire du SNU.

En raison de la crise sanitaire, les formations à ce module mémoire ont été reportées puis organisées territorialement dans le département de la Haute-Vienne (2 séances en juillet et en août).



A - LA MOBILISATION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique dont l'échelle d'élaboration est l'EPCI.

La DDT de la Dordogne et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) accompagnent les EPCI du département dans l'élaboration de leurs plans. 8 intercommunalités (deux obligées et six volontaires) se sont engagées dans cette démarche. **7 PCAET** sont approuvés à ce jour.

Les énergies renouvelables

Les services de l'Etat œuvrent pour un développement raisonné des énergies renouvelables sur le territoire de la Dordogne.

2 rencontres (mars et juillet 2020) ont eu lieu entre le préfet et les représentants des syndicats nationaux des filières photovoltaïque et éolienne afin d'échanger sur le développement des projets et sur la concertation technique globale à mettre en œuvre en amont des projets afin d'obtenir leur acceptation par la population concernée.

• Les parcs photovoltaïques

A ce jour, **9 centrales photovoltaïques au sol** sont en fonctionnement et 2 autres sont en construction.



En 2020, le guichet unique des énergies renouvelables a étudié **3 projets** de parcs photovoltaïques préalablement au dépôt des demandes d'autorisation.

Par ailleurs, le comité technique des énergies renouvelables a examiné les études de faisabilité de **20 projets** de parcs.

• Les parcs éoliens

En 2020, **3 projets** de parcs éoliens sont en cours d'instruction et une demande d'autorisation a fait l'objet d'un refus.

4 autres projets sont en cours d'études de faisabilité.

• La filière méthanisation

En Dordogne, fin 2020, **6 unités de méthanisation** agricoles sont en fonctionnement dans le département, 1 est en construction, 3 sont en études de projet et **6 projets** sont en études de premières investigations.

B - LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

La prévention et le traitement des atteintes à l'environnement

En 2020, le plan de contrôles de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) s'est décliné en quatre grandes priorités :

- la sécurité à la chasse (surveillance accrue des zones périurbaines et des zones de trafic routier important) et le contrôle des élevages de sangliers,
- les rejets dans les cours d'eau (vigilance renforcée sur les stations d'épuration non conformes à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines),
- la protection des captages d'eau potable prioritaires,
- le respect des arrêtés de restriction en période d'étiage.

Les services de la police de l'eau et de la nature ont par ailleurs poursuivi leurs opérations sur les problématiques présentant des enjeux importants dans le département (gestion équilibrée de la ressource en eau, protection des zones humides, mise aux normes des plans d'eau de loisirs sur les bassins versants, poursuite de la réduction des impacts paysagers de la publicité,...).

La MISEN a également été associée à la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le projet de SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 et son programme de mesures ont reçu l'avis favorable du comité de bassin le 16 octobre 2020 et doivent être soumis à la consultation du public et des partenaires à partir de la mi-février 2021.

Enfin, les services de l'Etat ont poursuivi leur accompagnement du travail d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Isle-Dronne. L'enquête publique s'est achevée le 4 décembre 2020.

La gestion de la chasse

Les efforts de prélèvement sur les espèces de grand gibier se sont poursuivis en 2020.

Les plans de chasse chevreuil et cerf élaphe sont en légère augmentation. Le plan de chasse sanglier a, pour sa part, été une nouvelle fois fortement augmenté (19 300 attributions, soit + 15 % par rapport à 2019).



Au total, on comptabilise **15 500 réalisations** en fin de saison, soit une hausse de 17 % des prélèvements par rapport à 2019. La lutte contre

la prolifération des sangliers reste une priorité pour diminuer les dégâts que cette espèce occasionne.

L'année 2020 a à nouveau mis à contribution les lieutenants de louveterie qui ont effectué **90 missions** sur la seule espèce sanglier pour plus de 150 animaux prélevés.

Le loup

En 2020, les signalements d'attaques sur les troupeaux domestiques ont très significativement diminué (10 contre 33 en 2019) et toutes les expertises ont conclu à l'implication de chiens errants.

La nette amélioration constatée est à mettre en relation avec l'attention portée à ce sujet très sensible par les différents acteurs, aux mesures de suivi mises en place et à l'efficacité du travail mené en appui aux maires pour lutter contre les dommages des chiens errants.

La protection du patrimoine naturel et historique

Malgré le contexte épidémique de l'année 2020, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et son unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'UDAP, ont poursuivi leur investissement dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique particulièrement riche et diversifié de la Dordogne et continué à apporter leur expertise et leur appui aux collectivités et propriétaires privés.

Les monuments historiques

Un montant total de **1 938 000 €** de subventions a été mobilisé pour 14 opérations de restauration et 21 opérations d'entretien de monuments privés.

En ce qui concerne les monuments dont l'état est propriétaire, **285 500 €** ont été consacrés au suivi de la grotte de Lascaux et à la restauration d'objets de la cathédrale Saint-Front à Périgueux.

37 autorisations de travaux ont été instruites en 2020. L'UDAP a en outre reçu **116 sollicitations** (études de projets, visites sanitaires, travaux d'urgence) liées au contrôle scientifique et technique des monuments historiques.

En 2020, 51 périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques situés dans les territoires des EPCI du Bergeracois et de la Vallée de l'Homme ont été approuvés.

Les espaces protégés

3 433 demandes d'autorisation d'urbanisme pour des projets situés dans des sites protégés ont été instruites par l'UDAP, dont 850 permis de construire et 2262 déclarations préalables.

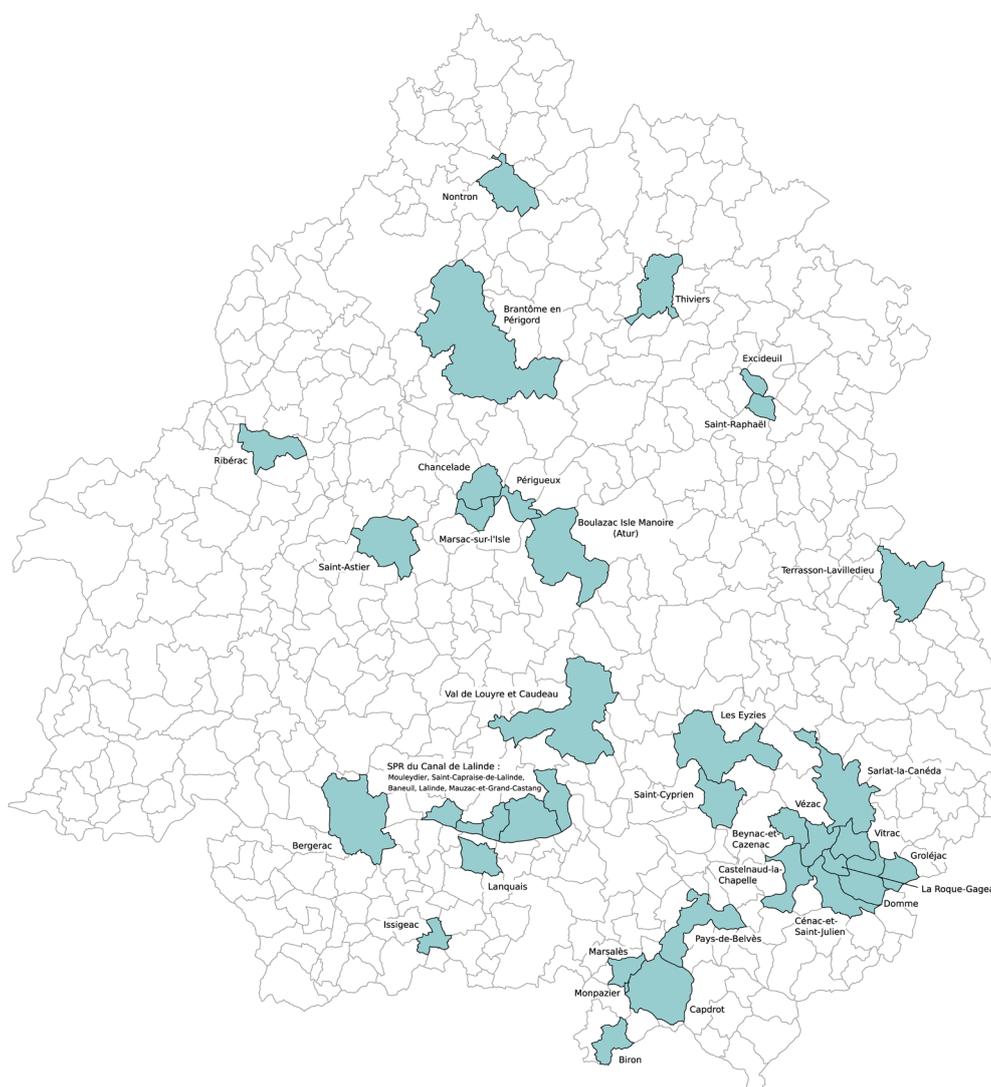
L'appui technique à la ville de Périgueux pour la révision et l'extension de son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) s'est poursuivi.

Enfin, l'UDAP a participé à l'élaboration d'une stratégie régionale visant à définir les collectivités prioritaires pour les créations ou révisions de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'archéologie

Les fouilles préventives se sont maintenues à un niveau élevé dans les communes et les vallées. La progression significative du nombre de dossiers complexes sur de très grandes emprises, relatifs notamment aux projets d'implantation de centrales photovoltaïques et à la continuité écologique des cours d'eau (Dronne et Dropt), est à noter.

COMMUNES DE DORDOGNE DOTEES D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



C- L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE

Les aides à l'agriculture

Pour 2020, le montant des aides PAC versées s'élève à **80 772 000 €** (hors assurance récolte 2020, aides couplées végétales et aides bio et MAEC 2020). Il reste à percevoir environ 14 M€ pour la « ferme Dordogne ».

Le paiement des avances des aides PAC 2020 a eu lieu le 16 octobre pour les aides découplées et la plupart des aides couplées animales ainsi que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN). Le règlement du solde des aides est intervenu le 10 décembre pour une grande majorité des dossiers puis le 23 décembre 2020.

Comme en 2019, afin de renforcer la trésorerie des exploitations touchées par la sécheresse, les taux de ces avances ont été augmentés à hauteur de 70 % des montants finaux pour les aides directes (au lieu de 50 %) et de 85 % pour l'ICHN (au lieu de 75 %).

1,7 M€ d'aides pour une agriculture respectueuse de l'environnement ont été versés dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Ce soutien concerne **90 dossiers** relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole.

Enfin, **1,12 M€** de dotations aux jeunes agriculteurs ont été financés par l'Etat et l'Union européenne (FEADER), ce qui correspond à **42 installations** de jeunes agriculteurs aidées.



Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2020

Le dispositif de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) a été mis en œuvre en Dordogne en soutien à l'agriculture afin de tenir compte de l'impact des sécheresses successives sur certaines cultures.

Compte tenu de la baisse de rendement constatée sur l'ensemble du département (notamment pour les céréales à paille), et de la faible production des prairies (marquée sur les petites régions agricoles du Brantômois et du Jumilhacois et plus encore du Périgord noir), les dégrèvements suivants ont été mis en place :

- 25 % sur la catégorie «terres» pour l'ensemble du département,
- 25 % sur les catégories «prés», «pâturages» et «herbages» pour les régions agricoles du Brantômois et du Jumilhacois (256 communes),
- 50 % sur les catégories «prés», «pâturages» et «herbages» pour la région agricole du Périgord noir (133 communes).

Le montant total du dégrèvement de TFPNB 2020 en faveur des agriculteurs s'est élevé à **2 838 800 €**.

La gestion durable et les aides à la forêt : des enjeux forestiers mais aussi d'aménagement du territoire

Dans le cadre du plan de contrôle de la gestion durable des forêts, les services de l'Etat ont procédé en 2020 à :

- 23 contrôles de mise en œuvre de Plans Simples de Gestion,
- 49 contrôles avant agrément de Plans Simples de Gestion,
- 100 nouveaux suivis de coupes forestières (légalité des coupes, suivi des reboisements après coupe,...),
- 17 délivrances de certificats fiscaux (1 382 ha certifiés en gestion durable).

Les aides forestières (sylviculture et voirie forestière) ont concerné 7 dossiers pour un montant de **près de 235 000 €** (Etat + FEADER).



En matière de défrichement, 128 nouveaux dossiers et 71 pré-dossiers (dont 25 projets de centrales photovoltaïques) ont été déposés en 2020. Les projets portent principalement sur l'urbanisme (habitat individuel) mais on constate une montée en puissance nette des projets de centrales photovoltaïques, et tout récemment, de l'éolien.

La compensation des défrichements a été la suivante :

- Compensation en travaux : environ **400 ha** ont été visités pour la recevabilité de parcelles à reboiser en compensation de défrichements dont la majorité est réalisée dans le département des Landes.
- Compensation financière : le montant des indemnités de compensation pour les défrichements autorisés en 2020 s'élève à **250 000 €**.

D - L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC ET LE SOUTIEN A LA RURALITE

La création de l'ANCT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'Agence nationale de cohésion du territoire (ANCT), créée par la loi du 22 juillet 2019, est entrée en fonctionnement le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales.

Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'état : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires. Elle est représentée au plan local par son délégué, le préfet de département.

L'Agence s'adresse aux communes, EPCI, départements..., de métropole et d'outre-mer, des territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, montagne, littoraux, centres des villes moyennes, périurbain...

Elle pilote les programmes et dispositifs mis en place par le Gouvernement en direction des collectivités tels que Action Cœur de Ville, la politique de la ville, France Services, Petites Villes de Demain.

Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais elle peut aussi répondre à des besoins plus spécifiques.

Le dispositif France Services

Annoncé par le Président de la République en avril 2019, à l'issue du Grand débat national, la mise en place du réseau France Services a débuté en janvier 2020.

Ce nouveau modèle se caractérise par quatre ambitions pour faciliter l'accès aux services publics :

- Le retour du service public au cœur des territoires. Chaque Français doit, à terme, pouvoir accéder à une structure France Services en moins de 30 minutes.
- Un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens (par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches), tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet.
- Un niveau de qualité garanti, quels que soient le lieu d'implantation et le responsable local France Services (une collectivité, un acteur public ou privé).
- Un lieu de vie agréable et convivial, qui change de l'image habituelle des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services de « coworking ».



Inauguration de l'espace France Service de Belvès

Les services proposés dans les France Services couvrent ceux de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, CNAF, CNAM, CNAV, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France Services.

En janvier 2020, **6 France Services** ont été labellisées :

- Nontron (à la sous-préfecture),
- Lanouaille (portée par La Poste),
- Thenon-Hautefort,

- Pays de Belvès,
- Mussidan,
- Coulounieix-Chamiers (en QPV).

En septembre 2020, **3 nouvelles France Services** ont été labellisées :

- Saint-Cyprien,
- Val-de-Louyre-et-Caudeau (La Poste),
- Mareuil-en-Périgord (La Poste).

A fin décembre 2020, ce sont au total **13 espaces France Services** qui ont intégré le dispositif, grâce à la labellisation de 4 autres structures (Château L'Evêque, Sorges et Ligueux en Périgord, Montignac-Lascaux et La Force).

Un maillage de 33 Espaces France Services est prévu pour la Dordogne en 2022.



Le programme Petites Villes de Demain (PVD)

L'année 2020 a été marquée par le lancement, le 1er octobre, du programme national Petites Villes de Demain (PVD). Dédié aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, il a pour objectif de donner les moyens de concrétiser leurs projets.

Le programme vise à simplifier l'accès aux aides de toute nature, à favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques de l'ensemble des acteurs de la stratégie locale de revitalisation.

Le programme PVD c'est 3 milliards d'euros de l'Etat sur 6 ans (mandature municipale), sans compter la mobilisation des autres partenaires locaux (EPCI, Département, Région), dont 250 millions d'euros dédiés au soutien en ingénierie

pour lancer et consolider au plus vite les projets de territoire dans les villes du programme. Cette aide permet une prise en charge du coût d'un chef de projet à hauteur de 75 % par des crédits d'Etat (Banque des Territoires, ANAH, FNADT).

En Dordogne, 20 communes et 13 communautés de communes vont bénéficier du programme PVD :

Arrondissement	Commune	Communauté de communes
P	Mussidan	CC Isle et Crempse en Périgord
P	Ribérac	CC Périgord Ribéracois
P	Montpon-Ménéstérol	CC Isle Double Landais
P	La Roche-Chalais	CC Pays de Saint-Aulaye
P	Saint Aulaye-Puyangou	
S	Sarlat-la-Canéda	CC Sarlat Périgord Noir
S	Terrasson-Lavilledieu	CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
S	Thenon	
S	Pays de Belvès	CC Vallée Dordogne et forêt Bessède
S	Saint-Cyprien	
B	Lalinde	CC Bastides Dordogne Périgord
B	Le Buisson-de-Cadouin	
B	Beaumontois en Périgord	
B	Eymet	CC Portes Sud Périgord
B	Issigeac	
N	Nontron	CC Périgord Nontronnais
N	Thiviers	CC Périgord Limousin
N	Brantôme en Périgord	CC Dronne et Belle
N	Excideuil	CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord
N	Lanouaille	

Les communes et communautés de communes sélectionnées devront établir un projet de territoire qui donnera lieu à la signature d'une convention-cadre avec l'Etat et tous les partenaires au plus tard en septembre 2022. Cette convention-cadre permettra un passage en convention d'ORT (opération de revitalisation de territoire), si elle en contient toutes les composantes. Le programme se déroulera ensuite sur le reste de la mandature, jusqu'en 2026.



Signature de la convention petites villes de demain à Ribérac

Une action ciblée pour les villes moyennes : Action Cœur de Ville - ORT

Lancé en 2018, le programme Action Cœur de Ville (ACV) vise à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes de plus de 20 000 habitants en mobilisant les moyens de l'Etat (aux plans central et déconcentré) et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de territoire portés par les communes centres, avec leurs intercommunalités.

Comme les 222 villes de France bénéficiaires au plan national, Périgueux et Bergerac ont défini un projet de territoire dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de la ville (logement, commerce, mobilité, aménagements urbains, etc.), retranscrit dans une convention-cadre signée en septembre 2018.

En 2020, la convention-cadre a été homologuée en convention ORT pour Périgueux, celle de Bergerac devant l'être en 2021.

L'ORT, dispositif créé par la loi portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), est un outil au service des territoires qui emporte des effets juridiques sur un périmètre donné et qui facilitera le projet de redynamisation des collectivités.

E-LE DEVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMERIQUE

Le Très Haut Débit

L'objectif est double :

- garantir un accès au bon haut débit (> 8 Mbit/s) ou au très haut débit partout sur le territoire et généraliser une couverture mobile de qualité en permettant l'ensemble des usages de la 4G,
- doter d'ici 2022 l'ensemble du territoire d'infrastructures numériques de pointe en offrant des accès au très haut débit (> 30 Mbit/s).

En 2020, le déploiement de la fibre s'est poursuivi en Dordogne, malgré un ralentissement dû à la crise sanitaire (arrêt d'activité de plusieurs partenaires et sous-traitants et de la filière « formation » pendant le confinement). Un nouveau calendrier de déploiement est en cours d'étude entre l'ARCEP et les opérateurs.

Dans le cadre de la seconde phase du déploiement de la fibre et de la réouverture du guichet Très Haut Débit (THD), 45 M€ ont été attribués à la Dordogne.

La couverture en téléphonie mobile

Dans le cadre de la généralisation d'une couverture mobile de qualité pour tous, 29 sites ont été priorités en Dordogne, dont 8 sont désormais en service.



Au titre des priorités 2020, les sites suivants ont été retenus :

- Bourdeilles
- Coux et Bigaroque
- Dussac
- Eygurande et Gardedeuil
- Faux
- Sainte-Orse (Grappe) - 2 sites
- Quinsac
- Saint-Mesmin

F - LE TRANSPORT ET LES MOBILITES

Sur les 1 140 km de réseau gérés par l'état (Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest), 120 km se trouvent en Dordogne avec 115 km de RN 21 et 5 km de RN 221.

L'investissement total financier sur le département de la Dordogne représente 1 M€ en entretien et 4,6 M€ en investissement sur cette année 2020.

La mobilité en milieu rural : un enjeu pour l'attractivité de nos territoires

L'Etat (Direction départementale des territoires) coanime avec le Conseil départemental de la Dordogne l'enjeu « mobilité adaptée à la ruralité » du SDAASP.

Dans le prolongement des deux séminaires mobilité organisés en septembre 2018, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- maintien et amélioration de l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental,

- développement de solutions locales correspondant aux usages et accompagnement des expérimentations : la promotion de France Mobilités, le « courtvoiturage »,

- accès facilité de l'utilisateur à cette nouvelle offre en mobilisant les acteurs concernés pour aboutir à des mises en œuvre concrètes : l'accessibilité aux services de transports publics.

La RN 21 : un axe majeur nord-sud entretenu et sécurisé

L'entretien préventif et la requalification des chaussées

Dans le cadre de l'entretien préventif et de la requalification des chaussées, plusieurs chantiers ont été réalisés en 2020, au titre du Programme d'amélioration Itinéraire (PAI) chaussée, pour un montant d'1 M€ :

- réhabilitation sur la commune de Bergerac au niveau de l'aéroport,



- réparations de chaussées sur la commune de Boulazac-Isle-Manoire, au niveau du mémorial et de plusieurs sections de Firbeix à Sarliac-sur-l'Isle, de Périgueux à Bergerac et de Plaisance à la limite sud du département,

- imperméabilisation des fossés sur le linéaire situé au nord de Thiviers, afin de se prémunir des venues d'eau dans les cavités souterraines « karts ».

Amélioration de la sécurité routière

Au titre de la sécurité routière, les deux portiques de signalisation du carrefour tourne-à-gauche de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord de la RN 21 sur la commune de Bergerac ont été déposés et remplacés par deux mâts de signalisation classiques, pour un montant de 8 000 €.

Le développement du réseau

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest (DIRCO), les études et les marchés pour les travaux de deux projets ont avancé substantiellement :

- attribution du marché pour l'aménagement du carrefour des berges à Eyzerac (démarrage des travaux à l'automne 2020) et de celui relatif à l'aménagement du carrefour à feux de Thiviers - Croix Saint-Jacques. Cette opération fait partie du Plan de Relance.

La RN 221 : la poursuite du réaménagement

- suppression d'un accès direct sur la RN 221,
- réalisation d'un ouvrage d'art pour la desserte de la zone d'activité du Branchier (avec reconstitution de berges pour assurer la transparence écologique définie).



L'entretien spécialisé des ouvrages d'art

La réparation des joints et de la chaussée du pont de l'échangeur avec la RD 37 sur la commune de Cours de Pile a été effectuée pour un montant de 60 000 €.

La viabilité hivernale et les interventions de sécurité

Durant la période hivernale, 32 agents ont été mobilisés sur les trois circuits de surveillance du réseau de la RN21, 47 patrouilles de surveillance ont été effectuées et 8 actions de traitement pour verglas ont été déclenchées avec une consommation de sel de 32T.

Trois équipes ont assuré, 24 h/24 et 7 j/7, les interventions de sécurité sur accident/incident sur l'ensemble du réseau routier : 216 interventions effectuées dont 52 pour des accidents.

L'aide apportée aux collectivités

La DIRCO a accompagné les collectivités dans leurs projets routiers :

- la création d'un carrefour giratoire sur la RN 21 face au complexe sportif et hôtelier par la commune de Trélissac,
- la création d'un carrefour giratoire au niveau de la RN21 au lieu-dit Les Miramots sur la commune de Thiviers, par la communauté de communes du Périgord Limousin.

A - LE SOUTIEN FINANCIER AUX TERRITOIRES

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2020, le montant cumulé de DGF attribué aux collectivités locales de la Dordogne s'est élevé à près de 196,6 M€ (+ 0,25 %).

COLLECTIVITES	2019	2020	% EVOLUTION 2019 - 2020
COMMUNES	84 068 809 €	84 709 851 €	0,8%
EPCI	24 085 643 €	23 967 407 €	-0,5%
DEPARTEMENT	87 951 848 €	87 912 913 €	-0,4%
TOTAL	196 106 300 €	196 590 171 €	0,25%

De même qu'en 2019, l'effet de péréquation en faveur des collectivités les plus pauvres a été favorable à la Dordogne. En 2020, la proportion de communes constatant une hausse de leur dotation de péréquation est de **69 %** (63,35 % en 2019).

En ce qui concerne les EPCI, la baisse de leur DGF (- 0,5 %) est inférieure à celle enregistrée l'année dernière (0,97 % entre 2018 et 2019). Aucune baisse n'a été supérieure à 3,7 % et 12 EPCI ont vu leur DGF augmenter jusqu'à + 10 %.

Enfin, le montant de la DGF 2020 du Département reste stable.

Le soutien à l'investissement public local

L'effort du Gouvernement en faveur du soutien à l'investissement public a été très largement renforcé dans le cadre de la loi de finances 2020 et du plan d'urgence en faveur des collectivités. Cet effort s'est notamment concrétisé par un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin d'aider à la relance de l'économie.

La DETR

En 2020, l'enveloppe DETR s'est élevée à **14 490 821 €**. 244 opérations ont été retenues sur 292 demandes déposées.

Près de 49 M€ d'investissements ont ainsi pu être soutenus, soit un effet levier de plus de 3 € de dépenses pour 1 € de subvention.

La DSIL

En 2020, la Dordogne a bénéficié d'une DSIL d'un montant total de **6 211 670 € (+ 102%)** :

- 2 076 297 € au titre des grandes thématiques (transition écologique, création et sécurisation des équipements publics, infrastructures de mobilité, développement de l'offre de logements, déploiement du numérique et de la téléphonie mobile, bâtiments scolaires),

- 1 385 259 € au titre des contrats de ruralité,

- **2 750 114 €** au titre de la **DSIL exceptionnelle**.

26 opérations ont été soutenues, représentant plus de 31 M€ (16,6 M€ en 2019) d'investissements pour **6,2 M€ d'aides**, soit un effet levier de 5 € d'investissement pour 1 € attribué.

La DSID

Le montant de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) délégué en 2020 est de **2 246 226 €** :

- Part « Projets » : 1 472 935 €

- Part « Péréquation » : 773 291 €

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Au titre du FNADT, la Dordogne a bénéficié de **648 478 €** (495 616 € en 2019) qui ont financé **5 projets** dans le cadre du CPER (dont deux maisons de santé pluridisciplinaires).

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

En ce qui concerne le FCTVA, près de 44 M€ ont été remboursés aux collectivités du département en 2020 au titre de leurs dépenses d'investissement.

DOTATIONS	2018	2019	2020
DETR	13 845 496 €	14 693 129 €	14 490 821 €
DSIL	3 166 194 €	3 075 258 €	6 211 670 €
FNADT	702 688 €	495 616 €	648 478 €
FCTVA	25 342 192 €	38 219 070 €	43 984 751 €
TOTAL	43 056 570 €	56 483 074 €	65 335 720 €

La contribution de l'état aux achats de masques par les collectivités locales dans le cadre de la crise sanitaire

L'Etat a souhaité soutenir l'effort financier qu'a représenté pour les collectivités l'achat de masques destinés aux populations.

200 collectivités ont ainsi bénéficié de la prise en charge de 3 427 893 masques, à hauteur de 50 % du coût des masques achetés sur la période du 13 avril au 1er juin 2020, pour un montant total de subvention versé fin décembre de **1 311 985 €**.

B - LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES LOCALES

Conseiller les collectivités et assurer le contrôle de légalité

En 2020, 70 718 actes ont été déposés en préfecture et en sous-préfectures au titre du contrôle de légalité. Parmi ceux-ci, **6 448** ont été contrôlés.

158 lettres d'observations ont été adressées aux collectivités pour demander le retrait ou la réformation d'actes non conformes. A la suite de ces recours gracieux, 100 actes ont été retirés ou réformés.

6 103 actes budgétaires ont été déposés en 2020. **4 084** ont été vérifiés et une saisine de la Chambre régionale des comptes a été effectuée.

En matière de conseil, 406 lettres et courriels ont été adressés aux collectivités en 2020, auxquels s'ajoutent environ 150 conseils prodigués directement par les services des sous-préfectures.

Les services de la préfecture ont également répondu en 2020 à la demande de prise de position formelle (Rescrit administratif) d'une collectivité.

Le conseil en matière d'élections

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le 15 mars 2020, le second tour ayant été reporté au 28 juin 2020 en raison de la crise sanitaire.

De mars à juin 2020, le conseil aux collectivités s'est inscrit dans la déclinaison sous forme de

circulaires des ordonnances gouvernementales afin d'assurer la continuité des fonctions des maires et des conseils municipaux durant l'état d'urgence sanitaire.

L'installation et le fonctionnement des conseils municipaux ont par ailleurs fait l'objet d'une forte demande de conseil à partir du mois de mars 2020.



Le conseil financier et fiscal

Les comptables publics peuvent élaborer des documents de valorisation financière et fiscale qui présentent une vision synthétique de la situation financière rétrospective de la collectivité sur les 5 derniers exercices. En 2020, **133 documents** de ce type ont été transmis aux collectivités.



Enfin, 22 collectivités (21 communes et 1 EPCI à fiscalité propre) ont été inscrites dans le réseau d'alerte des finances locales 2020, sur décision conjointe du préfet et du directeur départemental des finances publiques.

Le conseil en matière d'urbanisme

La DDT apporte un conseil aux collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement (planification, droit du sol, fiscalité, projets d'aménagement, procédures inhérentes...).

Trois collectivités ont approuvé leur PLUi en 2020 (communauté de communes Dronne et Belle, communauté de communes de la Vallée de l'Homme et communauté d'agglomération bergeracoise). Au 31 décembre 2020, 13 PLUi sont en cours d'élaboration, dont 7 comportent le volet Habitat (PLUiH). En fin d'année, le PLUi de la communauté de communes du Périgord Ribéracois a fait l'objet de « l'arrêt de projet » qui devrait le rendre opposable en 2021.



En matière de conseil et d'assistance dans les procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme, plus de 250 courriels ou appels téléphoniques ont été adressés aux collectivités ou leurs maîtres d'œuvre.

En ce qui concerne le droit du sol et les outils de financement de l'urbanisme, plus de 400 réponses ont été apportées. Une **veille juridique accrue** a par ailleurs été assurée durant le premier confinement, donnant lieu à de nombreux échanges (environ 150) avec les collectivités et les porteurs de projets.

Plus de 3 000 dossiers ont été instruits au titre du droit du sol pour les collectivités dont l'instruction des actes est confiée à la DDT.

La DDT accompagne également les collectivités territoriales en matière de gestion durable et de démarche EcoQuartier. En 2020, deux réunions d'échanges avec les communes de Meyrals et Saint-Pierre de Frugie ont été organisées ainsi qu'une formation «Sensibilisation à

l'aménagement durable et à la démarche EcoQuartier».

La démarche d'élaboration conjointe Etat-Conseil départemental de l'**Atlas des paysages de la Dordogne** s'est poursuivie en 2020. Cet Atlas, qui prendra la forme d'un site internet au contenu libre de droits, dresse un état des lieux partagé des réalités géographiques, des perceptions sociales et des dynamiques paysagères du département. Trois ateliers d'échanges sur le paysage local et ses enjeux ont été organisés en octobre 2020 en présence d'élus et de techniciens.



Enfin, les Règlements Locaux de Publicité Intercommunaux (RLPI) contribuent eux aussi à la qualité du cadre de vie et à la préservation des paysages. La Dordogne compte 1 RLPI approuvé, 5 en cours d'élaboration et 3 en projet. Les collectivités bénéficient de l'accompagnement de la DDT tout au long de la procédure. En 2020, elle leur a apporté son expertise en matière de réglementation sur la police de l'environnement, notamment grâce à plus d'une dizaine de réunions avec 13 collectivités.

L'intercommunalité

Au terme de l'année 2020, le département de la Dordogne compte 20 EPCI à fiscalité propre, 98 syndicats et 505 communes.

L'installation des nouvelles gouvernances

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, la période d'installation des exécutifs des EPCI et des syndicats s'est déroulée de mai à septembre 2020. Elle a généré de nombreuses demandes de conseil de la part des services administratifs des collectivités.

Ainsi, plus d'une centaine de courriels leur ont été envoyés entre juin et octobre 2020, dont plus de 80 % concernent l'installation des comités syndicaux. Les demandes ont porté principalement sur les modalités d'élection des exécutifs et sur le choix des conseillers communautaires ou des délégués.

La réorganisation de la compétence « eau potable » sur le territoire des deux communautés d'agglomération du département

En 2020, les projets de réorganisation de la gestion de la compétence « eau potable » sur le territoire de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et de la CAB ont nécessité un appui technique constant de la part des services de l'Etat.

Les services de l'Etat à la rencontre des EPCI

A compter du mois d'octobre 2020, le préfet a souhaité aller de nouveau à la rencontre des 20 EPCI du département. Ces temps d'écoute et d'échange, qui se sont achevés en janvier 2021, avaient pour objectif d'évoquer les enjeux cruciaux de chaque territoire et de présenter les modalités d'accompagnement des collectivités, notamment dans leurs projets de développement.



C - LA MODERNISATION DES ECHANGES AVEC LES COLLECTIVITES

@CTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé)

Le programme @CTES permet la télétransmission des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

En 2020, **44 nouvelles collectivités** ont été connectées. Au 31 décembre 2020, **673 collectivités** (dont 481 communes) sont ainsi raccordées à ce dispositif, pour 52.780 actes télétransmis.

Evolution de la télétransmission en Dordogne

	2007 2008 2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'actes télétransmis	4974	5835	10877	16798	20140	25362
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actes télétransmis	30580	37543	41574	44943	46327	52780

Dématérialisation des pièces comptables

La dématérialisation complète des pièces comptables et justificatives permet d'alléger et de sécuriser les travaux de l'ensemble des acteurs (ordonnateur, comptable et juge des comptes) de la chaîne comptable et financière.

A la fin de l'année 2020, les bordereaux récapitulants les titres de recettes et les mandats de dépenses sont signés électroniquement (version 2 du Protocole d'Echange Standard) par **plus de 91 %** des organismes publics locaux et hospitaliers.

Ces organismes sont en outre encouragés à mettre en place et à généraliser des moyens de paiement automatisés, dont notamment l'obligation progressive (2019-2022) d'offrir un service de paiement en ligne aux usagers.

Au 31 décembre 2020, **733 contrats PayFiP** (offre de paiement en ligne), **315 dispositifs de prélèvement** et **165 contrats de paiement par carte bancaire** étaient en activité dans la sphère publique locale.

Réglez vos prestations de services publics sur Internet



En ce qui concerne la dépense publique locale et hospitalière, la mise en place du contrôle allégé en partenariat (CAP) permet de s'assurer que les risques relatifs à la régularité du mandatement et du paiement des dépenses publiques sont maîtrisés.

En Dordogne, 14 conventions CAP ont été signées depuis 2016, dont 1 en 2020 (Communauté de communes du Périgord Ribéracois).

Enfin, une convention de services comptable et financier (CSCF) a été signée le 6 juillet 2020 avec le Conseil départemental. Conclue pour une durée de 3 ans, elle fait suite à celle signée en 2013 et a pour ambition de donner un nouvel élan à la démarche partenariale existante.



A - LA SECURITE PUBLIQUE

La Dordogne : un département qui se maintient parmi les plus sûrs de France

En 2020, la Dordogne est classée au **87ème rang sur 96** (10ème département le moins impacté) pour les atteintes aux personnes (agressions, violences,...), et au **76ème rang sur 96** (21ème département le moins impacté) pour les atteintes aux biens (vols, cambriolages,...).

Dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2020 est une année contrastée, avec :

- Une tendance à la hausse des atteintes aux personnes qui se traduit par une poussée des violences physiques non crapuleuses sur des territoires où sont observées des situations de grande précarité sociale, associées à des consommations d'alcool et de stupéfiants.

- A l'inverse, l'un des indicateurs des atteintes aux personnes, les homicides et vols violents, est en baisse en 2020 :

- 5 homicides (10 en 2019),
- 7 vols avec armes (17 en 2019),
- 20 vols violents sans armes (105 en 2019).

- Une baisse très significative des atteintes aux biens, liée au confinement mais également aux actions de la Police de Sécurité du Quotidien et à la mise en place de nombreuses conventions de participation citoyenne.

Infractions en nombre de fait constatés	2019	2020	Evolution en %
Atteintes aux personnes	2 408	2 585	7,35%
Atteintes aux biens	8 098	6 406	-20,09%
- Dont cambriolages	1 799	1 548	-14,00%
- Dont cambriolages de logements	1 187	1 048	-11,70%

Les actions en faveur de la sécurité des citoyens

En 2020, les taux d'élucidation des affaires d'atteintes aux personnes et aux biens sont en hausse, que ce soit en zone police ou en zone gendarmerie.

Trois plans départementaux de lutte contre la délinquance sont actuellement en vigueur :

- Plan de lutte contre les cambriolages et vols à main armée,

- Plan de lutte contre l'insécurité dans les exploitations agricoles et forestières,

- Plan de lutte contre les vols et trafics liés aux véhicules.



Par ailleurs, en 2020, les actions de prévention et de sensibilisation ont été renforcées :

- Poursuite du développement du dispositif de participation citoyenne, avec **117 conventions signées** (102 en 2019) et 16 en cours d'élaboration,

- Rôle accru des référents et correspondants sûreté des forces de police et de gendarmerie,

- Opération Tranquillité Vacances pour prévenir les cambriolages.

Les leviers financiers pour prévenir la délinquance

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

En 2020, ce fonds a financé les actions et dispositifs suivants en Dordogne :

- Prévention de la délinquance : **76 000 €** (23 dossiers),

- Prévention de la radicalisation : **24 400 €** (4 actions),

- Opérations de sécurisation : **64 296 €** (dispositifs de vidéo-protection sur la voie publique, sécurisation de 6 établissements scolaires, équipement pour les polices municipales).

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

drogues.gouv.fr

En 2020, l'enveloppe attribuée à la Dordogne a permis de financer les actions suivantes :

- Prévention des conduites addictives : **34 740 €** (14 projets),
- Renforcement de la sécurité et la tranquillité publiques : **2 500 €** (1 projet),
- Accompagnement des populations les plus vulnérables : **7 055 €** (2 projets),
- Conduite d'actions de formation : **4 400 €** (1 projet).

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH)

En 2020, 10 actions ont été financées à hauteur de **20 000 €** (19 200 € en 2019).

B - LA SECURITE ROUTIERE

Une forte baisse de la mortalité routière en Dordogne

Les deux mois de confinement ont eu une incidence favorable indéniable sur l'accidentalité routière (baisse des accidents corporels et mortels).

En effet, l'année 2020 a été marquée par une nouvelle baisse importante de la mortalité routière (19 morts, soit - 5 tués) par rapport à 2019 qui avait déjà connu une baisse importante (- 18 tués).

DORDOGNE	2019	2020	Evolution 2020/2019
Accidents	200	157	-22%
Tués	24	19	-21%
Blessés	258	205	-21%

Cependant, l'analyse de la mortalité routière en 2020 démontre une dégradation inquiétante des comportements à risques sur la route :

- 5 états d'alcoolémie (soit 26 % des accidents mortels),
- 5 accidents mortels dus à des pertes de contrôle, une vitesse excessive ou inappropriée (soit 26 % des accidents mortels).

En 2020, 37 % des victimes décédées sont des personnes âgées de plus de 65 ans.

La mobilisation des forces de l'ordre sur les routes de Dordogne

En 2020, les forces de l'ordre se sont fortement mobilisées sur tout le département.



Les suspensions de permis de conduire sont en baisse : 1 227 contre 1 484 en 2019 (- 20 %), sauf pour les grands excès de vitesse entre **mars et mai 2020** (confinement généré par la crise sanitaire), dus au fort relâchement du comportement des automobilistes.

On dénombre :

- excès de vitesse : 382 contre 255 en 2019 soit + 33 %,
- alcoolémie : 489, en baisse de 29 % par rapport à 2019
- stupéfiants : 325, en baisse de 35 % par rapport à 2019.

La dotation en radars fixes de la Dordogne se compose de :

- 23 radars vitesse,
- 4 radars feux rouges,
- **10 radars pédagogiques.**

Les actions de prévention routière

En raison de la pandémie et du respect des mesures sanitaires, le travail de prévention routière a subi un ralentissement en 2020. Une réflexion est menée sur l'évolution possible des actions de prévention dans le temps, notamment en recourant au numérique.

Les actions suivantes ont cependant pu être réalisées grâce à la mobilisation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) et des différents partenaires (Forces de l'ordre, associations). Certaines d'entre elles se sont adressées notamment à des **publics fragiles** et régulièrement surreprésentés dans la mortalité et l'accidentalité routière :

- **Jeunes :** Les interventions en collèges et lycées ont repris dès la rentrée.
- **Seniors :** La « route des seniors » a eu lieu le 15 octobre 2020.
- Une intervention dans le club seniors de Tréllissac s'est déroulée le 1er octobre 2020.
- **Deux-roues :** Un rallye moto a été organisé le 27 septembre 2020.
- **Grand public**

- Opération « chassés-croisés » sur l'aire d'auto-route de Saint-Laurent-sur-Manoire le 31 juillet 2020,



- Présence de la mission sécurité routière sur le Tour du Limousin le 19 août 2020,

- Poursuite du dispositif d'éthylotest anti-démarrage (EAD), qui est une alternative à la suspension du permis de conduire en Dordogne. En 2020, 238 arrêtés préfectoraux ont été notifiés.

• Médecins

Une sensibilisation des médecins aux risques d'insécurité routière liés au vieillissement a été menée sur l'initiative de la direction interministérielle de la sécurité routière en collaboration avec le conseil départemental de l'Ordre des médecins. En échangeant sur le sujet, elle a permis de créer un réseau de contacts, qui travaillera ensemble sur le département.

C - LA LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE ET LA RADICALISATION

Le suivi de la radicalisation en Dordogne

Le dispositif de lutte contre la radicalisation et d'accompagnement des familles mis en œuvre en Dordogne a pour objectif un suivi précis de l'ensemble des personnes signalées dans le cadre de la radicalisation.

Plusieurs instances y sont consacrées :

- Le groupe d'évaluation départemental (GED), composé de services spécialisés et de la Justice,
- La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR),
- La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) qui assure un suivi individualisé. Cette instance a suivi 15 personnes en 2020.

L'organisation d'un séminaire annuel de sensibilisation et de prévention de la radicalisation à destination de l'ensemble des partenaires institutionnels du département complète ce dispositif.

Enfin, une action de formation de 2 jours financée par le FIPDR et destinée aux acteurs locaux de terrain, éducateurs spécialisés, enseignants,... s'est déroulée à la préfecture au dernier trimestre 2020.

L'opération Sentinelle

Comme en 2019, les militaires de l'opération Sentinelle ont apporté leur soutien aux forces de l'ordre à Périgueux durant la période estivale.



D - LA SECURITE ALIMENTAIRE, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA PROTECTION ANIMALE

La sécurité sanitaire des aliments

Inspections en abattoirs

Tout au long de l'année 2020, en dépit de la crise sanitaire, les agents des services vétérinaires de la DDCSPP ont maintenu les inspections dans les abattoirs de boucherie et de volailles du département. Outre cette activité régulière, **122 inspections** portant sur la sécurité sanitaire et la protection animale ont été menées.

Inspections itinérantes

Pendant les confinements, les contrôles en restauration collective (EHPAD et restauration scolaire notamment) ont été suspendus de même qu'en restauration commerciale.



En ce qui concerne les entreprises agréées (fabrication pour une vente sur le territoire communautaire) et des établissements opérant en remise directe au consommateur (restauration collective ou commerciale, grandes surfaces et commerces alimentaires), **794 inspections** ont été réalisées.

Ces contrôles ont donné suite à **18 procès-verbaux**, **62 mises en demeure** et **284 avertissements**. D'une manière générale et compte tenu du ciblage des contrôles selon une analyse des risques, **56 %** des établissements contrôlés peuvent être considérés comme globalement conformes au regard des règles sanitaires.

La qualité sanitaire de tous les types de produits alimentaires est également surveillée grâce à des prélèvements pour analyse à tous les stades de leur transformation ainsi qu'en production primaire. En 2020, **1 264 prélèvements** ont ainsi été réalisés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle.

La protection du consommateur

En 2020, la mise en œuvre du programme national d'enquêtes (PNE) de la DGCCRF devait se décliner en Dordogne en 63 enquêtes distinctes (703 contrôles à réaliser). En raison de la crise sanitaire, le PNE a été réduit à 70 % de sa volumétrie à partir de juin 2020 (soit 490 contrôles à réaliser).

Au final, **893 contrôles dans 587 établissements différents** ont été effectués. Ils ont généré :

- **41 procès verbaux**,
- **46 mesures de police administrative**,
- **138 470 €** d'amendes administratives et pénales.

Du fait de la crise sanitaire, ces contrôles ont été réorientés vers de nouvelles priorités :

- Conformité et prix des masques,
- Composition et prix du gel hydroalcoolique,
- Fermeture des rayons non essentiels des GMS,
- Respect des protocoles sanitaires par les commerçants.

Enfin, en 2020, l'alerte lancée au niveau européen sur la toxicité de graines de sésame en provenance d'Inde a monopolisé de manière crois-

sante le service dans la vérification des retraits et des rappels pour les opérateurs concernés et la traçabilité des lots. Ainsi, le service CCRF a tracé **90 signalements** reçus, réalisé **10 contrôles** chez des opérateurs du département, **contacté 35 professionnels** selon une procédure d'échantillonnage fournie par la DGCCRF.

La santé animale : priorité à la prévention

La tuberculose bovine



La tuberculose bovine reste très présente en Nouvelle-Aquitaine (25 foyers en Dordogne en 2020). Grâce à une large mobilisation des acteurs concernés (Etat, chasseurs, piégeurs, lieutenants de louveterie, vétérinaires, ...), le plan de lutte mis en place depuis 2017 montre des premiers résultats encourageants. Le niveau de détection s'est nettement amélioré et pour autant, le nombre de foyers n'augmente pas. Des réunions d'information sont régulièrement organisées afin d'expliquer le fonctionnement de ce programme de lutte et ses modalités de mise en œuvre.

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Après les épisodes de 2015 et 2017 d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), une nouvelle crise (virus H5N8) encore plus foudroyante que celle de 2017 est apparue en décembre 2020 dans certains départements du sud-ouest de la région Nouvelle-Aquitaine.

La DDCSPP, qui suivait l'évolution de la situation sanitaire sur le continent asiatique depuis la fin de l'été 2020, a engagé dès le mois d'octobre une large action de communication et organisé

des réunions de préparation de crise afin d'éviter à la Dordogne une nouvelle crise.

La peste porcine africaine (PPA)

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale non transmissible à l'homme qui affecte les suidés domestiques (porcs et sangliers d'élevage) et sauvages (sangliers, phacochères et potamochères). Très largement répandue dans une grande partie de l'Europe (dont un pays limitrophe, l'Allemagne) et du monde, cette maladie n'a pour l'instant pas atteint la France.

Durant l'année 2020, les éleveurs de porcs et de sangliers du département ont suivi des formations sur les mesures de biosécurité qu'ils doivent déployer très largement afin de protéger leurs élevages. La DDCSPP a démarré courant 2020 son programme de contrôles afin de suivre la mise en œuvre des barrières sanitaires dans les élevages.

La protection animale

La protection animale est un enjeu de société suivi de près par les associations de protection animale et nos concitoyens. La DDCSPP est régulièrement sollicitée par des associations pour des dossiers pouvant aller jusqu'au retrait des animaux selon la gravité des faits observés.

Nombre d'éleveurs rencontrent des difficultés économiques et peinent à entretenir de manière satisfaisante leurs animaux. Une cellule départementale d'accompagnement réunissant aux côtés de la DDT et de la DDCSPP un certain nombre d'acteurs institutionnels (chambre d'agriculture, MSA, GDS, ...) existe depuis 2018 pour tenter de prévenir de telles situations.

En 2020, **82 plaintes** ont été traitées par le service SPA de la DDCSPP (103 en 2019). **254 animaux** ont été retirés (307 en 2019), principalement des chiens et des bovins.

E - LA GESTION DES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET ACCIDENTELS

La prévention des risques

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Les communes qui sont dotées de plans communaux de sauvegarde gèrent avec une efficacité accrue les crises liées aux événements climatiques. En Dordogne, **152 PCS** (dont 8 non obligatoires) sont réalisés et approuvés, soit 81 % des communes ayant l'obligation de disposer d'un PCS.

Le risque inondation

A ce jour, **178 communes** sont dotées de plans de prévention du risque inondation (PPRI) approuvés et **17 PPRI** sont en révision (Vézère). Par ailleurs, **117 communes** disposent d'un atlas des zones inondables.

Conséquence du changement climatique, la Dordogne est affectée par des épisodes pluviométriques intenses qui, localement, engendrent des inondations par ruissellement et appellent à une vigilance accrue dans l'application des règles d'urbanisme et la gestion des eaux pluviales.



Les mouvements de terrain

211 communes du département sont concernées par des mouvements de terrain et 438 par des cavités souterraines. **25** plans de prévention des risques de mouvements de terrain sont approuvés en Dordogne.

Les dispositions introduites par les décrets des 22 mai et 25 novembre 2019 relatifs aux mou-

vements de terrain différentiels ont entraîné, d'une part une nouvelle cartographie des aléas avec une augmentation significative des zones fortement exposées en Dordogne, et d'autre part de nouvelles prescriptions en matière d'urbanisme depuis le 1er octobre 2020. L'information sur ces nouveaux zonages et prescriptions a été portée à la connaissance des maires en 2020.

Par ailleurs, un dispositif national d'aide exceptionnelle «fonds argile» (sécheresse 2018) a été mis en place à destination des foyers les plus modestes, propriétaires d'une maison principale ayant subi des dommages structurels et située dans l'une des 196 communes dont la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été rejetée. L'instruction des dossiers est en cours.

Les feux de forêt



457 incendies de végétation ont été recensés en 2020, dont **44 feux de forêts-broussailles**.

En 2020, les services de la DDT ont plus particulièrement orienté leur travail sur la prise en compte du risque incendie de forêt dans le cadre des procédures d'urbanisme et de défrichage, avec des préconisations visant :

- d'une part à limiter la progression de l'urbanisation dans les zones sensibles au risque,
- et d'autre part à améliorer la défendabilité des espaces urbanisés aux abords des zones boisées.

En matière de défrichage, la majorité des décisions d'autorisation comporte des prescriptions liées à la défense des bâtis envisagés (points d'eau incendie normalisés et voies en interface entre le bâti et les zones boisées) dont la mise en œuvre est assurée par ou en lien avec les communes. Les refus d'autorisation de défrichage sont le plus

fréquemment motivés par la prévention du risque d'incendie de forêt.

Les risques technologiques

L'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL) suit **220** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises aux régimes de l'autorisation et de l'enregistrement, parmi lesquelles figurent 9 sites industriels classés à risque (**5 sites SEVESO «seuil haut» et 4 sites SEVESO «seuil bas»**).

Malgré les périodes de confinement, le service a connu en 2020 une activité supérieure à celle de 2019.

L'UD DREAL a réalisé **107 inspections** sur les 9 sites SEVESO et toutes les installations classées en priorité 1 dans les objectifs de contrôle.

En outre, elle a mené une opération relative à l'empoussièrément en silos sur **4 sites** qui a donné lieu à 2 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et un procès verbal.

Par ailleurs, elle a assuré l'instruction de 37 dossiers, à divers stades de la procédure.

Enfin, en décembre 2020, elle a participé à un exercice de gestion de crise sur le site de la société Aquitab (SEVESO « seuil bas »).

Les exercices de gestion de crise

Ces exercices permettent de tester les modalités de préparation et d'intervention des services de sécurité et de secours, des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des grands opérateurs afin d'en tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration des dispositifs.

Malgré la forte contrainte liée à la crise sanitaire sur le déroulement des exercices prévus, **4** ont pu être réalisés en 2020 :

- deux exercices ALERTEX,
- un exercice «plan de gestion du trafic zonal»,
- un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) à l'entreprise AQUITAB.

Les évènements climatiques - La sécheresse de l'été 2020

La Dordogne a connu durant l'été 2020 un nouvel épisode de sécheresse, moins marqué que celui de l'été 2019, grâce à une recharge des nappes particulièrement favorable lors de l'hiver 2019-2020.



Néanmoins, à la mi-juillet, la situation s'est dégradée subitement sur les cours d'eau fragiles puis progressivement sur l'ensemble du département à l'exception des grands axes réalimentés (Dordogne, Vézère, Dronne).

Le Comité départemental de gestion de l'eau s'est tenu régulièrement et des mesures spécifiques de restriction de prélèvements d'eau ont été prises en concertation avec l'ensemble des partenaires dont la profession agricole.

CONCEPTION :

SCCPAT / Bureau de la coordination administrative

MISE EN PAGE :

Bureau de la communication interministérielle de la Dordogne

PHOTOGRAPHIES :

Préfecture de la Dordogne

ILLUSTRATION :

Bureau de la communication interministérielle de la Dordogne

SERVICES CONTRIBUTEURS

Préfecture

- DCL / Direction de la citoyenneté et de la légalité
- Direction des sécurités
- SCCPAT / Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Sous-Préfectures de Bergerac, Sarlat et Nontron

Services de l'Etat

- SGCD / Secrétariat général commun départemental/ Pôle SIC (Systèmes d'Information et de Communication)
- DDT / Direction départementale des territoires
- DDCSPP / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDFiP / Direction départementale des finances publiques
- UD-DIRECCTE / Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- UD-DREAL / Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DRAC / Direction régionale des affaires culturelles
- DIRCO / Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest
- DSDEN / Direction des services départementaux de l'Education nationale
- Pôle Emploi
- DD ARS / Délégation départementale de l'agence régionale de santé
- SD ONACVG / Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Dordogne

Services de l'Etat - Cité administrative
24024 Périgueux Cedex

www.dordogne.gouv.fr

Suivez l'actualité de la Préfecture de la Dordogne sur nos réseaux sociaux



@prefet24



@prefecture24



@prefecture24

TABLE DES MATIERES

TOME II

1^{ère} COMMISSION

FINANCES -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

244	Rapport d'activité des Services de l'État au cours de l'année au cours de l'année 2020.....	1
-----	---	---

TOME III

1^{ère} COMMISSION

FINANCES -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

245	Rapport d'activité des Services départementaux au cours de l'année 2020.....	1
-----	--	---

TOME IV

1^{ère} COMMISSION

FINANCES -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

246	Rapport d'activité des Organismes extérieurs au cours de l'année 2020	1
-----	---	---

TOME V

1^{ère} COMMISSION

FINANCES -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

247	Personnel départemental	1
-----	-------------------------------	---

5^{ème} COMMISSION

INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS – LOGEMENTS – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

248	Exonération temporaire de la redevance pour occupation du Domaine Public routier départemental par le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).....	8
-----	---	---

6^{ème} COMMISSION

JEUNESSE – ÉDUCATION – CULTURE - SPORTS

249	Étude de programmation d'un Centre départemental de natation à SARLAT-LA CANEDA. Modification de la délibération du Conseil départemental n°21-208 du 28 avril 2021.....	11
-----	--	----